



Bulletin Officiel

N°7116 Mardi 21 mai 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ESSOUKNA 3

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ESSOUKNA 4

PAIEMENT DES DIVIDENDES

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE –TUNIS RE- 6

MAC EQUILIBRE FCP 7

MAC EPARGNE ACTIONS FCP 8

MAC CROISSANCE FCP 9

MAC EPARGNANT FCP 10

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ENDA TAMWEEL 2024-1 11

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 17

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- LAND'OR (CONSOLIDES)

ANNEXE III

SITUATION S TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2024

- SICAV ENTREPRISE
- SICAV L'INVESTISSEUR
- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV TRESOR

بلاغ الشركات

دعوة للجلسة العامة العادية

شركة " السّكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة "السّكنى" ومراقبي الحسابات مدعوون لحضور **الجلسة العامة العادية** التي ستعقد يوم **الاثنين 10 جوان 2024** على الساعة العاشرة صباحا بمقر دار المؤسسة بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة تونس، وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

- (1) قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2023 وتقديم القوائم الماليّة المنفردة للسنة المعنيّة.
- (2) تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبيّة 2023.
- (3) تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبيّة 2023 والمصادقة على الاتفاقيات الواردة به.
- (4) المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلّق بنشاط الشركة لسنة 2023 وعلى القوائم الماليّة المتعلقة بالسنة المحاسبيّة المختومة في 2023/12/31.
- (5) تبويب النتائج.
- (6) قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم الماليّة الخاصة بمجمّع الشركات والمختومة في 2023/12/31.
- (7) تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمّع الشركات، والمصادقة على تقرير التصرف والقوائم الماليّة الخاصة بمجمّع الشركات لسنة 2023.
- (8) إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرّفهم خلال سنة 2023.
- (9) تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللّجنة الدائمة للتدقيق.
- (10) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكوّنة لرأس مال الشركة.
- (11) تعيين عضو مستقل بمجلس الإدارة.
- (12) تقديم اعلام للجلسة العامة حسب مقتضيات الفصل 209 من مجلة الشركات التجارية.

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

شركة " السكنى "

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

تنشر شركة السكنى مشروع القرارات المقترحة من قبل مجلس الادارة والتي ستعرض على مصادقة الجلسة العامة العادية بتاريخ 10 جوان 2024.

القرار الأول: بعد الاطلاع على تقرير مجلس الإدارة، والتقرير العام لمراقبي الحسابات، والاستماع إلى التفسيرات الإضافية، تصادق الجلسة العامة العادية على كامل تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة المختومة في 2023/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني: بعد استماعها للتقرير الخاص الذي قدّمه مراقبي الحسابات طبقاً لمقتضيات مجلة الشركات التجارية، صادقت الجلسة العامة العادية على الاتفاقيات التي أشار إليها ضمنه.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث: باقتراح من مجلس الإدارة، قررت الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المحاسبية 2023 كما يلي:

(2.864.415,294)

568.543,054

(2.295.872,240)

- النتيجة الصافية 2023

- النتائج المؤجلة 2022

-النتائج المؤجلة 2023

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع: بعد الاطلاع على تقرير التصرف والقوائم المالية الخاصة بمجمع الشركات لسنة 2023، وبعد استماعها لتقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمع الشركات لنفس الفترة، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية للمجمع المختومة في 2023/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس: تعطي الجلسة العامة العادية أعضاء مجلس الإدارة الإبراء التام والنهائي ودون تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2023.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس: قررت الجلسة العامة العادية تحديد منح حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2023 كما يلي:

- منحة الحضور لمجلس الإدارة = خمسة وسبعون ألف ديناراً (75.000د) خاماً.
 - منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق = إحدى عشرة ألف ومائتان وخمسون ديناراً (11.250د) خاماً.
- تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع: عملاً بأحكام الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14/11/1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، والنصوص المتممة له، توافق الجلسة العامة العادية على قيام شركة "السكنى" بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالسوق المالية.

كما تفوض إلى مجلس إدارة الشركة صلاحية تحديد السعر الأقصى لشراء الأسهم والسعر الأدنى لبيعها والعدد الأقصى للأسهم، وذلك إلى غاية انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبت في نتائج تصرف السنة المحاسبية 2024.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن: قررت الجلسة العامة العادية تعيين السيد كعضو مستقل بمجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستبت في تصرف السنة المحاسبية 2026.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار التاسع: عملاً بمقتضيات الفصل 209 من مجلة الشركات التجارية، أخذت الجلسة العامة العادية علماً بتعيين السيد خليل شطورو مدير عام شركة السكنى بصفة مدير عام بالنيابة لشركة SOIVM SICAF شركة خفية الاسم تابعة لمجمع البنك الوطني الفلاحي وذلك بداية من تاريخ 01 أكتوبر 2023 إلى غاية 30 جوان 2024.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار العاشر: تخول الجلسة العامة العادية كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بكل ايداع أو نشر كلما اقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE REASSURANCE –Tunis Re-
Siège social : 12 Avenue du Japon -1073 Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 Avril 2024, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2023, un montant de dividende de 0,450 DT par action totalement soumis à la retenue à la source et pour un montant total de 9.000 000DT.

La date de détachement est fixée pour le 24 mai 2024.

()Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0673

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EQUILIBRE FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°03-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC EQUILIBRE FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 et à compter du lundi 27 mai 2024, un dividende de 3,330 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EQUILIBRE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2024 – AS – 0674

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EPARGNE ACTIONS FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°02-2009 du 24 février 2009

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC EPARGNE ACTIONS FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 et à compter du lundi 27 mai 2024, un dividende de 0,281 dinar par part.

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EPARGNE ACTIONS FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2024 – AS – 0675

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC CROISSANCE FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°02-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC CROISSANCE FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 et à compter du lundi 27 mai 2024, un dividende de 1,824 dinar par part.

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC CROISSANCE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2024 – AS – 0676

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EPARGNANT FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°01-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC EPARGNANT FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023 et à compter du lundi 27 mai 2024, un dividende de 3,985 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA et de QNB TUNISIA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EPARGNANT FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2024 – AS – 0677

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«ENDA Tamweel 2024-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **23/06/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 300 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **24/01/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « ENDA Tamweel 2024-1 » selon les conditions suivantes :

Montant : 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 13% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,80% et/ou TMM + 2,90% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM + 3,15% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est d'un montant de 40 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 Millions de dinars, divisé en 400 000 obligations, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **24/07/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **07/08/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **10/05/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/07/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **24/07/2024**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **ENDA Tamweel 2024-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,15%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 315 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/07/2029** pour la catégorie A et le **24/07/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **24/07/2025**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **24/07/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **24/07/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,80%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,991% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,891% pour la catégorie A et de 11,141% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,90%** pour la catégorie A et de **3,15%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2024-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,638 années** pour la catégorie A
- **4,037 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **11/10/2023**, Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel de **BBB-** (tun) à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11/04/2024** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par

TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ENDA Tamweel 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-1129**, du document de référence « ENDA Tamweel 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-003** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance, Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	119,268	119,289
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	166,254	166,285
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	137,198	137,221
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	149,319	149,348
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	142,388	142,415
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	146,370	146,399
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	136,188	136,209
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,179	55,190
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,481	40,489
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	137,703	137,729
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,638	120,662
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	120,379	120,403
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,283	21,288
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	146,920	146,952
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	142,100	142,122
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,575	13,578
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	204,565	204,605
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,370	13,370
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,645	115,675
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	120,128	120,153
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,712	16,715
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	105,718	105,746
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	100,472	100,496
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,245	2,249
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,682	72,690
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,215	149,359
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	109,445	109,729
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	127,126	127,152
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	159,341	159,816
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	599,533	600,613
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	140,687	140,885
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	200,601	200,705
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	105,901	106,172
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	146,651	146,877
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	179,522	180,250
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	164,232	164,892
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,186	25,293
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,422	105,402
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,111	1,115
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,118	1,121
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 576,781	2 574,416
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	238,629	239,764
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,276	3,253
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,924	2,905
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	48,416	47,569
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,465	1,466
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,257	1,251
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,256	1,252
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,424	16,445
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,582	11,589
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,163	16,259
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 207,044	5 204,997
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	96,177	96,804
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,277	1,259

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	112,492	110,352	110,375	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,932	103,95	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	108,976	105,265	105,284	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	106,522	103,220	103,237	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	110,678	110,699	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	114,058	114,077	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,204	104,258	104,278	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	101,444	101,463	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,664	111,683	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,792	112,811	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,592	110,115	110,135	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,802	103,822	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	109,027	109,077	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	110,151	110,159	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	105,957	102,329	102,347	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,651	104,666	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,801	106,815	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	101,944	101,962	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,302	111,609	111,627	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	110,559	110,591	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	114,628	114,367	114,389	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	103,380	103,411	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 041,412	1 041,622	
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 249,648	10 252,571	
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	100,478	100,502	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	114,205	114,375	
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,644	102,888	
SICAV MIXTES								
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	62,861	57,553	57,790	
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,405	111,592	113,094	113,259	
85 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,294	18,307	
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	327,943	329,457	
87 STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 307,408	2 308,790	
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	70,568	70,059	67,455	
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,144	56,263	56,238	
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,728	107,747	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,437	10,570	10,623	
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	16,704	16,190	16,233	
93 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	17,256	17,354	
94 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	15,116	15,199	
95 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,035	106,015	106,191	
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	87,333	87,299	
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	91,601	91,538	
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	108,323	108,485	
99 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	101,022	101,630	
100 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,251	11,339	
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,392	97,146	97,352	
102 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	74,252	74,570	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,185	90,370	93,204	92,811	
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,822	126,933	
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,765	155,351	
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,445	162,766	161,776	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	203,977	204,725	
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	192,523	193,231	
109 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	188,734	189,041	
110 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,145	26,375	26,548	
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 665,847	10 713,470	
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	143,860	139,461	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	97,599	100,296	96,906	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 819,334	4 804,313	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,612	10,661	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	177,798	178,416	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 086,442	11 083,653	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 877,548	10 831,733	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 354,208	10 356,666	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 490,523	10 533,529	
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 364,799	10 366,214	
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,221	10,318	
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	100,000	100,023	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	126,530	126,648	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 033,005	1 024,940	

OPCVM en liquidation anticipée

* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

** La Valeur Liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

*** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société « SERVICOM », par l'insertion de la société « ENDA Tamweel » et par l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR PROGRESS FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
40. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
41. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
45. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
46. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
47. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
51. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
52. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
53. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
54. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
55. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
56. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
57. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
58. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
59. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
60. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
61. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
62. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
63. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
64. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

66. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
67. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
68. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
69. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
70. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
71. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
72. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
73. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
74. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
75. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
32.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
33. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
34.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
35. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
36. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
37. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
38. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
39. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
40.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
41.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
45. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
46. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
47. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
48.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
49. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
50.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
51. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
52. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
53.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
54. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
55. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
56. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
57.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
61.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170

62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
66.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
67.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
70.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
71.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
75. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
76. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
80. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
81.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
82.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
83.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
84.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
85.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
86.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
87.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
88.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
91.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
92.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
93.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
95. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
96.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
97. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
98.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200

99.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
100.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
101.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
104.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
105.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66-

					1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

LAND'OR.SA

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes M Fehmi LAOURINE (A.M.C Ernst&Young) et M Ahmed SAHNOUN (Les commissaires aux comptes associés MTBF).

GROUPE LAND'OR
BILAN CONSOLIDÉ (Actifs)
 Arrêté au 31 décembre 2023
 (Montants exprimés en dinar tunisien- TND)

En dinar tunisien (TND)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Actifs			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3.1	5 096 783	4 563 360
Amt/dép. immobilisations incorporelles		(3 448 888)	(2 924 921)
Total immobilisations incorporelles		1 647 895	1 638 439
Immobilisations corporelles	3.2	153 815 668	131 707 178
Amt/dép. immobilisations corporelles		(35 859 317)	(30 169 870)
Total immobilisations corporelles		117 956 351	101 537 308
Immobilisations financières	3.3	411 516	168 567
Total immobilisations financières		411 516	168 567
Total des Actifs Immobilisés		120 015 762	103 344 314
Autres Actifs Non Courants	3.4	1 037 237	1 552 558
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		121 052 999	104 896 872
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	3.5	49 142 359	56 205 790
Dépréciations des stocks et en-cours		(1 119 141)	(1 221 330)
Total des Stocks		48 023 218	54 984 460
Clients et comptes rattachés	3.6	34 506 221	27 997 679
Dép. sur créances clients et comptes rattachés		(3 567 926)	(4 056 060)
Total des Clients et comptes rattachés		30 938 295	23 941 619
Autres actifs courants		14 973 539	17 587 220
Dép. autres actifs courants		(658 293)	(532 710)
Autres Actifs Courants	3.7	14 315 246	17 054 510
Placements et Autres Actifs Financiers	3.8	2 000 000	-
Liquidités et Equivalents de Liquidités	3.9	16 162 410	16 200 587
TOTAL ACTIFS COURANTS		111 439 169	112 181 176
TOTAL ACTIFS		232 492 168	217 078 048

GROUPE LAND'OR
BILAN CONSOLIDÉ (Capitaux propres et passifs)
 Arrêté au 31 décembre 2023
 (Montants exprimés en dinar tunisien- TND)

En dinar tunisien (TND)

Notes

31/12/2023

31/12/2022

Capitaux propres

Capital social		13 784 285	13 784 285
Primes liées au capital		67 231 496	67 403 568
Réserves consolidées		3 695 720	13 628 369
Autres capitaux propres		8 959 959	7 246 699
Ecart de conversion		(2 973 508)	(3 516 466)
Résultat de l'exercice - Part du Groupe		6 840 834	(9 932 649)
Total des capitaux propres - Part du Groupe	4.1	97 538 786	88 613 806
Total des intérêts minoritaires	4.1	199	266

Passifs

PASSIFS NON COURANTS

Emprunts et dettes financières	4.2	50 694 055	45 475 313
Provisions	4.3	5 464 150	4 558 271
Total des Passifs Non Courants		56 158 205	50 033 584

PASSIFS COURANTS

Fournisseurs et comptes rattachés	4.4	43 013 031	33 712 322
Autres passifs courants	4.5	12 809 718	11 911 585
Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers	4.6	22 972 229	32 806 485
Total des Passifs Courants		78 794 978	78 430 392
TOTAL PASSIFS		134 953 183	128 463 976
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		232 492 168	217 078 048

GROUPE LAND'OR

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023

(Montants exprimés en dinar tunisien- TND)

En dinar tunisien (TND)	Notes	2023	2022
Produits d'exploitation			
Revenus	5.1	255 384 962	190 126 053
Autres produits d'exploitation		1 709 984	2 330 564
Total des Produits d'exploitation		257 094 946	192 456 617
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		(2 734 332)	6 970 380
Achats consommés	5.2	(181 605 045)	(145 539 945)
Charges externes	5.3	(7 334 251)	(6 355 142)
Charges de personnel	5.4	(23 225 549)	(21 207 996)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.5	(7 257 686)	(7 055 854)
Impôts et taxes		(852 767)	(1 451 288)
Autres charges d'exploitation	5.6	(19 931 749)	(20 595 290)
Total des Charges D'exploitation		(242 941 379)	(195 235 135)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 153 567	(2 778 518)
Charges financières nettes	5.7	(6 840 897)	(6 946 247)
Produits des placements	5.8	23 031	107 611
Autres gains ordinaires	5.9	1 310 441	766 349
Autres pertes ordinaires		(144 873)	(34 182)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		8 501 269	(8 884 987)
Impôt sur les bénéfices	5.10	(1 660 401)	(1 047 584)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		6 840 868	(9 932 571)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART GROUPE)		6 840 834	(9 932 649)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART MINORITAIRES)		34	79

GROUPE LAND'OR

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens- TND)

En dinar tunisien (TND)	Notes	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		6 840 868	(9 932 571)
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		7 257 686	7 055 854
QP des subventions aux investissements inscrites au résultat		(345 529)	(322 185)
Charges d'intérêts		2 770 027	1 971 549
Plus-value de cession des immobilisations		(153 049)	(62 088)
Variation écart de conversion	6.1	(2 775 004)	(790 051)
Variation des :			
Stocks		7 063 430	(19 175 854)
Créances		(6 508 542)	(3 069 050)
Autres actifs		2 613 682	(4 199 391)
Fournisseurs et autres passifs		10 198 841	(4 722 933)
Flux provenant des /< affectés aux> activités d'exploitation		26 962 410	(33 246 721)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles.		(17 107 528)	(24 423 445)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		184 560	231 615
Décaissements affectés aux autres actifs non courants		(385 868)	(997 603)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		(242 949)	(37 200)
Flux affectés aux activités d'investissement		(17 551 785)	(25 226 633)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation du Capital		-	23 021 181
Encaissement des emprunts et de crédit de financement de stock et autres crédits de gestion (net)		1 000 000	7 500 000
Paiement dividendes		-	(3 592 440)
Encaissement d'emprunts		11 124 905	19 815 778
Remboursement des emprunts		(8 145 969)	(4 939 462)
Subventions d'investissement reçues		2 091 094	2 556 101
Décaissement achat d'action propres		(199 900)	-
Flux provenant des activités de financement		5 870 130	44 361 158
Variation de Trésorerie		15 280 755	(14 112 196)
Trésorerie au début de l'exercice	6.2	(7 565 292)	6 546 904
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6.2	7 715 463	(7 565 292)

GROUPE LAND'OR

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31 décembre 2023
(Montants exprimés en dinar tunisien- TND)

Présentation du groupe :

La Société mère Land'Or S.A (« Land'Or » ou « société ») est une société anonyme de droit Tunisien. Les états financiers consolidés du groupe Land'Or arrêtés au 31 décembre 2023 correspondent à ceux de la société Land'Or ainsi que de ses filiales Land'Or Foods & Services (« LFS »), Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaia Almouchtaraka, Land'Or Maroc Food & Services (« Land'Or Maroc »), Land'Or USA Holdings Inc, et Land'Or Maroc Industries (« LMI »).

Le périmètre de consolidation est déterminé comme suit :

Désignation	Qualité	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
LANDOR	Mère	100%	Société consolidante
LFS	Filiale	99,99%	Intégration globale
ALHADITHA	Filiale	65%	Intégration globale
LMI	Filiale	100%	Intégration globale
LM	Filiale	100%	Intégration globale
LUSA	Filiale	100%	Intégration globale

1_ La Société mère Land'Or a démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

2_ La filiale LFS est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en janvier 2003. L'objet de LFS est la commercialisation en gros et en détail des produits agro-alimentaires et agricoles. A partir de 2006 l'activité principale de LFS est devenue le transport de marchandise pour le compte d'autrui ainsi que toutes opérations accessoires, annexes ou connexes à l'objet cité dessus et essentiellement la gestion pour le compte d'autrui de l'ensemble des opérations de logistique.

3_ La filiale "Echarika Alybia Tounisia Alhaditha Lissinaat Alghidhaia Almouchtaraka" est une société dont le capital est de 1 000 000,00 Dinars Libyens et régie par la loi Libyenne. Cette société n'est pas entrée en activité depuis sa constitution.

4_ La filiale Land'Or Maroc est une société dont le capital est de 9 000 000,00 MAD et régie par la loi Marocaine.

La société Land'Or Maroc a connu des difficultés d'exploitation et financières au cours des exercices 2013 et 2014, et qui se sont poursuivies en 2015, et ce suite à l'incident technique survenu en 2013 et l'interdiction par les autorités sanitaires marocaines d'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie de septembre 2014 à mai 2015. Ces deux événements ont lourdement pesé sur la situation financière de Land'Or Maroc et sont à l'origine des pertes cumulées de Land'Or Maroc.

La société a engagé courant 2016 un plan de restructuration financière et opérationnelle de Land'Or Maroc. Le plan de restructuration financière inclut un abandon d'une partie de la créance, la conversion d'une autre partie en un prêt à moyen terme, et la conversion d'une partie de cette créance en une participation dans le capital de Land'Or Maroc.

Ce plan a fait l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès de la Banque Centrale de Tunisie en date du 05/04/2016 et n'ayant pas encore reçu l'approbation définitive à la date de publication des états financiers.

5_ La filiale "Land'Or USA Holding Inc" est une société dont le capital est de 650 000,00 USD et régie par la loi américaine. Cette société est actuellement en veilleuse.

6_ La Filiale "Land'Or Maroc Industries (LMI)" est une société dans le capital et de 135 504 000,00 MAD et régie par la loi Marocaine. Suite à l'accord de la Banque Centrale de Tunisie en date du 07/05/2019 sous le Numéro 402373 autorisant la société Land'Or à prendre une participation dans le Capital de LMI qui s'élève à de 6M€, la société Land'Or a procédé à une augmentation de capital LMI en 2021 de l'ordre de 840 k€, en 2022 de l'ordre de 5 000 K€ et en 2023 de l'ordre de 783 k€. A signaler que le Capital de LMI est détenu entièrement par Land'Or. LMI est une filiale industrielle, créée en 2019, dans l'objectif de porter le projet industriel du Groupe au Maroc. Ledit projet consiste en une installation industrielle pour la fabrication de fromages.

1- RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en dinar tunisien (« TND ») et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes. Ils ont été élaborés selon le coût historique. Il n'y a pas de modification des principes et méthodes comptables adoptées par les sociétés du groupe Land'Or par rapport à l'exercice précédent.

2- PRINCIPES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le groupe Land'Or, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1- Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote détenus

La méthode de consolidation retenue pour les sociétés du groupe est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle exercé par la société mère sur les filiales.

Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ; et
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère ;

Goodwill

Il n'y a pas de retraitements à opérer relatifs au Goodwill et ce en raison de l'absence de différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de la société Land'Or dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis des sociétés LFS et Land'Or Maroc, lors de leur constitution, ainsi que lors des augmentations de leur capital en 2003 et en 2012, et ce en se référant à la norme NCT 38 (norme comptable relative aux regroupements d'entreprises).

Ecart de conversion

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis de la monnaie locale vers la monnaie de présentation des états financiers consolidés (« TND ») selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au cours de clôture ;
- Les éléments de l'état de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- Les capitaux propres sont convertis aux cours historiques ;
- Les différences de change qui en résultent sont constatées en écart de conversion parmi les capitaux propres.

2.2- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées sont les suivants :

Immobilisations	Durée d'utilité
Progiciel SAP	10 ans
Autres logiciels informatiques	3 ans
Dépôts de marques	3 ans
Bâtiment industrie	35 ans
Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions	20 ans
Installations techniques	20 ans
Matériels industriels	20 ans
Outillages industriels	10-15 ans
A.A.matériel et outillage industrie	20 ans
Matériels de transport des biens	7 ans
Matériels de transport des personnes	7-10 ans
Immobilisations à statut juridique particulier	7-10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers («AAI»)	35 ans
Equipements de bureau	10 ans
Matériels informatiques	7 ans

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3- Frais préliminaires et charges à répartir

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans, à partir de leur engagement.

2.4- Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.5- Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au prix d'achat majoré des frais directement liés à l'achat. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La méthode de comptabilisation des flux d'entrée et de sortie des Stocks utilisée par la société est la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

La société dispose d'une comptabilité analytique gérée sur un logiciel qui permet la détermination des clés de répartition.

2.6- Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.7- Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du débiteur. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

2.8- Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnités de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel est calculée selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

2.9- Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent

être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.10 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en TND (ou dans la monnaie locale pour les filiales étrangères) selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change qui en résultent sont constatées en résultat de l'exercice.

La société ne fait pas recours à des moyens de couverture contre le risque de change. En effet, elle utilise, soit le financement en devise si la fluctuation du dinar vis-à-vis les autres devises étrangères est stable soit le financement des importations en dinar en cas de fluctuation importante du cours de change.

3- ACTIFS

3.1- Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels	3 925 768	3 740 121
Concessions, brevets & droits similaires	800 992	594 763
Immobilisations incorporelles en cours	312 308	228 476
Avances et acomptes s/immo. incorp.	57 715	-
Total brut	5 096 783	4 563 360
Amt/dép. immobilisations incorporelles	(3 448 888)	(2 924 921)
Total net	1 647 895	1 638 439

En dinar tunisien (TND)	Valeur Brute 2022	Acquisition/ Cession 2023	Valeur Brute 2023	Amort 2022	Dotation / Prov. 2023	Amort 2023	Valeur Nette 2023
Logiciel informatique	3 740 121	185 647	3 925 768	(2 712 530)	(329 679)	(3 042 209)	883 559
Dépôt de marques	594 763	206 229	800 992	(212 391)	(194 288)	(406 679)	394 313
Immob. incorp. en cours	228 476	83 832	312 308	-	-	-	312 308
Avances s/immo. incorp.	-	57 715	57 715	-	-	-	57 715
TOTAL	4 563 360	533 423	5 096 783	(2 924 921)	(523 967)	(3 448 888)	1 647 895

3.2- Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Terrains nus	3 742 892	3 610 944
Terrains bâtis	230 400	230 400
Constructions	29 366 605	27 972 119
Installations générales, agencements et aménagements	9 931 914	9 176 954
Installations tech, matériel & outillage en CB/ Location	2 608 292	-
Installations techniques	11 713 828	11 840 765
Matériel Industriel	62 101 808	56 442 928
Outillage Industriel	6 102 113	5 083 367
Matériel de transport	6 109 651	6 090 041
Matériel de transport en CB/Location	390 817	383 921
Matériel de bureau	1 023 311	970 356
Matériel informatique	3 016 190	2 704 432
Avances et acomptes s/immo. corp.	943 735	853 342
Immobilisations corporelles en cours	16 534 112	6 347 609
Total brut	153 815 668	131 707 178
Amt/dép. immobilisations corporelles	(35 859 317)	(30 169 870)
Total net	117 956 351	101 537 308

Les immobilisations en cours dont le montant s'élève à 16.534.112 TND représente la somme versée pour la construction qui n'est pas encore mis en service à la date de clôture.

En dinar tunisien (TND)	Valeur Brute 2022	Acquisition	Cession	Reclassement	Effet de Conversion	Valeur Brute 2023
Terrains nus	3 610 944	-	-	-	131 948	3 742 892
Terrains bâtis	230 400	-	-	-	-	230 400
Constructions	27 972 119	183 504	-	-	1 210 982	29 366 605
Instal. Ag. et aménagements	9 176 954	627 121	-	-	127 839	9 931 914
Instal.tech, mat&out.en CB	-	2 569 312	-	-	38 980	2 608 292
Installations techniques	11 840 765	26 065	(494 342)	-	341 340	11 713 828
Matériel Industriel	56 442 928	1 737 854	-	2 663 346	1 257 680	62 101 808
Outilsage Industriel	5 083 367	945 564	-	-	73 182	6 102 113
Matériel de transport	6 090 041	334 639	(315 235)	-	206	6 109 651
Matériel de transport en CB	383 921	-	-	-	6 896	390 817
Matériel de bureau	970 356	16 625	-	-	36 330	1 023 311
Matériel informatique	2 704 432	273 123	-	-	38 635	3 016 190
Avances s/immo. corp.	853 342	40 594	-	-	49 799	943 735
Immob. Corp. en cours	6 347 609	12 720 828	-	(2 663 346)	129 021	16 534 112
TOTAL	131 707 178	19 475 229	(809 577)	-	3 442 838	153 815 668

En dinar tunisien (TND)	Valeur Brute 2023	Amort 2023	Dotation	Reprise sur cession	Reclassement	Effet de Conversion	Amort 2023	Valeur Nette 2023
Terrains nus	3 742 892	-	-	-	-	-	-	3 742 892
Terrains bâtis	230 400	-	-	-	-	-	-	230 400
Constructions	29 366 605	(2 888 798)	(757 716)	-	-	(28 491)	(3 675 005)	25 691 600
Instal. Ag. et aménagements	9 931 914	(2 862 930)	(420 373)	-	-	(6 339)	(3 289 642)	6 642 272
Instal.tech, mat&out.en CB	2 608 292	-	(128 466)	-	-	(1 949)	(130 415)	2 477 877
Installations techniques	11 713 828	(4 055 916)	(1 586 770)	-	-	(67 090)	(5 709 775)	6 004 053
Matériel Industriel	62 101 808	(13 728 167)	(1 798 686)	338 766	-	1 257	(15 186 830)	46 914 978
Outilsage Industriel	6 102 113	(1 785 691)	(170 693)	-	-	(1 026)	(1 957 411)	4 144 702
Matériel de transport de biens	6 109 651	(2 677 816)	(729 899)	62 523	-	(206)	(3 345 398)	2 764 253
Matériel de transport en CB	390 817	(270 517)	(41 187)	-	-	(3 711)	(315 415)	75 402
Matériel de bureau	1 023 311	(348 786)	(72 659)	1 054	-	(6 443)	(426 834)	596 477
Matériel informatique	3 016 190	(1 551 2489)	(260 464)	-	-	(10 879)	(1 822 592)	1 193 598
Avances s/immo. Corp.	943 735	-	-	-	-	-	-	943 735
Immob. Corp. en cours	16 534 112	-	-	-	-	-	-	16 534 112
TOTAL	153 815 668	(30 169 870)	(5 966 913)	402 343	-	(124 877)	(35 859 317)	117 956 351

3.3- Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	411 516	168 567
Total Net	411 516	168 567

3.4- Autres actifs non courant

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Charge à répartir	17 596 948	17 211 080
Total brut	17 596 948	17 211 080
Résorptions	(16 559 711)	(15 658 522)
Total net	1 037 237	1 552 558

3.5- Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Stocks MP, fournitures et aut. Appro.	20 338 030	24 305 622
Stocks d'emballages	8 773 236	9 198 988
Stock en transit	4 289 504	5 562 502
Matières consommables	265 916	299 690
Produits finis et en-cours	10 472 020	12 267 867
Stocks divers	5 003 653	4 571 121
Total brut	49 142 359	56 205 790
Dépréciations des stocks d'emballages	(1 119 141)	(1 221 330)
Total net	48 023 218	54 984 460

3.6- Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Clients	21 015 754	15 462 638
Clients - Effets à recevoir	7 597 938	6 202 822
Clients - Chèques à Encaisser	3 499 611	3 241 585
Chèques & Effets impayés	591 050	1 117 484
Clients douteux ou litigieux	1 801 868	1 973 150
Total brut	34 506 221	27 997 679
Dép. sur créances clients et comptes rattachés	(3 567 926)	(4 056 060)
Total net	30 938 295	23 941 619

3.7- Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur personnel & org. Sociaux	46 842	17 155
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	239 814	64 678
Etat et collectivité publique(*)	8 544 136	11 156 205
Etat crédit d'impôt	4 660 752	3 909 289
Impôts différés – actif	107 377	104 632
Débiteurs divers	798 178	1 981 736
Compte de régularisation actif	576 440	353 525
Total brut	14 973 539	17 587 220
Dép. autres actifs courants	(658 293)	(532 710)
Total net	14 315 246	17 054 510

3.8- Placements et autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts bancaires	2 000 000	-
Total brut	2 000 000	-

3.9- Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs à l'encaissement	4 650 538	2 560 992
Banques	12 123 959	14 251 763
Autres valeurs	405	405
Caisse	33 586	45 060
Régies d'avance et accreditifs	7 149	-
Total brut	16 815 637	16 858 220
Provision pour dépréciation des comptes bancaires	(653 227)	(657 633)
Total net	16 162 410	16 200 587

4- CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

4.1- Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	13 784 285	13 784 285
Primes liées au capital	67 231 496	67 403 568
Réserves consolidées	3 695 720	13 628 369
Autres capitaux propres	8 959 959	7 246 699
Réserves de conversion groupe	(2 973 508)	(3 516 466)
Résultat de l'exercice (part du groupe)	6 840 834	(9 932 649)
Capitaux propres-part du groupe	97 538 786	88 613 806
Intérêts minoritaires	199	266
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	13 773 650	13 773 395
Résultat du Groupe par action	0,496	(0,721)

En dinar tunisien (TND)	Solde 2022	Affectation du résultat 2022	Rachat des actions propres	Subventions d'investissement	Autres Mouvement	Résultat de la période	Solde 2023
Capital social	13 784 285						13 784 285
Primes liées au capital	67 403 568		(172 072)				67 231 496
Réserves consolidées	13 628 369	(9 932 649)					3 695 720
Autres capitaux propres	7 246 699		(27 828)	1 741 088			8 959 959
Ecart de conversion groupe	(3 516 466)				542 958		(2 973 508)
Résultat de l'exercice - Part du Groupe	(9 932 649)	9 932 649				6 840 834	6 840 834
Capitaux propres-part du groupe	88 613 806	-	(199 900)	1 741 088	542 958	6 840 834	97 538 786
Résultat du Groupe par action						0,496	

Le capital social s'élève à 13.784.285 TND réparti au 31 décembre 2023 sur 13.784.285 actions d'une valeur nominale de (1) dinar chacune. Les actions sont toutes ordinaires.

La variation des capitaux propres est constituée de l'effet compensé des éléments suivants :

- Rachat des actions propres par Land'or SA pour un montant de 199 900 DT ;
- Augmentation des subventions d'investissement chez LMI de 2 091 094 DT ;
- Amortissement de la subvention d'investissement pour 350 006 DT (Land'Or SA pour un montant de 50 342 et LMI pour un montant de 299 665DT) ;
- Variation de l'écart de conversion pour un montant de 542 958 DT.
- Le résultat Net part du Groupe de l'exercice s'élève à 6.840.834 DT.

La ventilation de l'écart de conversion par entité se présente comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Ecart de conversion provenant de la société LM	(3 143 151)	(2 030 813)
Ecart de conversion provenant de la société LMI	288 371	(1 364 154)
Ecart de conversion provenant de la société ELHADITHA	(40 021)	(40 021)
Ecart de conversion provenant de la société LUSA	(78 707)	(81 478)
Capitaux propres-part du groupe	(2 973 508)	(3 516 466)

4.2- Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts BT - non courant	11 354 468	10 422 426
Emprunt BERD - non courant	33 167 033	34 981 056
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	79 656	71 831
Emprunt Attijari-non courant	4 505 817	-
Dette de location financière	1 587 081	-
Total emprunt	50 694 055	45 475 313

La variation des crédits bancaires correspond au reclassement des échéances à moins d'un an parmi les passifs financiers à court terme et à l'obtention des nouveaux emprunts.

4.3- Provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Autres provisions pour risques et charges	4 550 033	3 737 351
Provisions pour pensions et retraites	914 117	820 920
Total provisions	5 464 150	4 558 271

4.4- Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs ordinaires locaux	13 619 221	9 785 658
Fournisseurs étrangers	15 507 796	10 149 064
Fournisseurs - retenue de garantie	671 498	421 018
Fournisseurs d'immobilisations	939 834	999 695
Fournisseurs - Factures non parvenues	4 600 520	8 155 227
Fournisseurs - Effets à payer	7 674 162	4 201 660
Total Fournisseurs et comptes rattachés	43 013 031	33 712 322

4.5- Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Clients - Avances et acomptes reçus	12 370	11 696
Rémunération due au personnel	3 077 365	2 846 259
Etat et Collectivités publiques	5 216 570	4 694 722
Créditeurs divers	2 516 436	1 893 570
Compte régul. Passif	1 664 777	2 399 570
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	322 200	65 768
Total Autres passifs courants	12 809 718	11 911 585

4.6- Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	31/12/2023	31/12/2022
Echéance à moins d'un an emprunts BT - courant	1 493 659	594 113
Echéance à moins d'un an emprunts Attijari - courant	1 360 000	-
Echéance à moins d'un an emprunts BH - courant	-	195 252
Financement de stock et préfinancement export	8 500 000	7 500 000
Concours bancaires - Financement en devise	11 095 277	24 420 353
Concours bancaires (trésorerie passive)	4 897	3 159
Emprunts auprès établis. de crédit - crédit-bail - courant	363 955	5 954
Intérêts courus sur emprunts - courant	154 441	87 654
Total Concours bancaires et autres passifs financiers	22 972 229	32 806 485

5- COMPTE DE RÉSULTAT

5.1- Produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2023	2022
Chiffre d'affaires	255 384 962	190 126 053
Autres produits d'exploitation	1 709 984	2 330 564
Vente de services	709 550	980 887
Subventions d'exploitation	148 800	562 822
Subv. invest. inscrites au résult. de l'ex.	345 529	353 367
Autres produits divers	506 105	433 488
Total Produits d'exploitation	257 094 946	192 456 617

5.2- Achats Consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2023	2022
Achat de matières premières	(138 741 391)	(126 533 845)
Achat emballages et autres matières consommables	(37 270 892)	(29 883 496)
Achats de marchandises	(5 826)	(387 588)
Variation de stocks	(5 586 936)	11 264 984
Total Achats Consommés	(181 605 045)	(145 539 945)

5.3- Autres achats

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2023	2022
Autres achats stockables	(1 726 151)	(1 550 165)
Autres achats non stockables	(5 608 100)	(4 804 977)
Total Autres achats	(7 334 251)	(6 355 142)

5.4- Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2023	2022
Salaires et compléments de salaires	(19 924 161)	(17 899 928)
Charges sociales légales	(3 301 388)	(3 308 068)
Total Charges de personnel	(23 225 549)	(21 207 996)

5.5- Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2023	2022
Dotations aux amortissements	(7 391 115)	(5 525 421)
Dotations aux provisions	(2 474 655)	(2 318 796)
Total	(9 865 770)	(7 844 217)
Reprise sur provision	2 608 084	788 363
Total Net	(7 257 686)	(7 055 854)

5.6- Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2023	2022
Services extérieurs ACE	(5 645 139)	(5 605 833)
Charges diverses ordinaires	(271 660)	(372 313)
Autres services extérieurs	(14 014 950)	(14 617 144)
Total	(19 931 749)	(20 595 290)

5.7- Charges financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2023	2022
Intérêts des emprunts	(2 770 027)	(1 971 549)
Autres charges d'intérêts	(1 938 533)	(1 517 908)
Gain /Perte de change net	(159 132)	(1 814 544)
Autres frais et commissions financières	(1 973 205)	(1 642 246)
Total	(6 840 897)	(6 946 247)

5.8- Produits de placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2023	2022
Revenus des équivalents de trésorerie	23 031	107 611
Total	23 031	107 611

5.9- Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2023	2022
Autres produits exceptionnels	788 936	253 897
Produit de cession des immobilisations	153 049	62 088
Transferts de charges d'exploitation	368 456	450 364
Total	1 310 441	766 349

5.10- Impôts sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2023	2022
Impôt exigible	(1 452 331)	(1 036 434)
Impôt exigible - Contribution conjoncturelle	(208 070)	(11 150)
Total	(1 660 401)	(1 047 584)

6- ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

6.1- Eléments composant les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

En dinar tunisien (TND)	2023	2022
Placements	2 000 000	-
Liquidités et équivalents de liquidités	16 815 637	16 858 220
Concours Bancaires (y compris financement en Devise)	(11 100 174)	(24 423 512)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7 715 463	(7 565 292)

6.2- Variation de l'écart de conversion :

La variation de l'écart de conversion se détaille comme suit :

En dinar tunisien (TND)	2023
Variation de l'écart de conversion (capitaux propres)	542 958
Variation de l'écart de conversion (Immobilisations corporelles-Brut)	(3 442 838)
Variation de l'écart de conversion (Immobilisations corporelles-Amortissement)	124 876
Total	(2 775 004)

6.3- Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités

La méthode utilisée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités, est l'affectation directe des écritures comptables des comptes cités ci-dessus.

7- NOTES COMPLEMENTAIRES

7.1- Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'Administration du 19 Avril 2024. Nous n'avons pas identifié de situations ou événements survenus après la date de clôture de l'exercice 2023 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou nécessitant une information complémentaire.

7.2- Informations sur les parties liées

7.2.1- Transactions et soldes avec les parties liées

Toutes les transactions et les soldes avec les parties liées sont des transactions et soldes intra-groupe éliminés au niveau des états financiers consolidés.

7.2.2- Obligations et engagements envers les dirigeants de la société mère

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Land'Or SA a alloué aux dirigeants une rémunération totale, charges comprises, de 970 864 DT ;

L'administrateur salarié est lié à la société par un contrat de travail avant la prise de ses fonctions d'administrateur, sa rémunération et les avantages lui revenant sont fixés par son contrat de travail.

Le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2023 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et s'élève à 130 000 DT bruts à répartir entre les membres du Conseil d'Administration. Le montant alloué au Comité Permanent d'Audit est de 12 000 DT bruts.

Une estimation de départ à la retraite pour l'administrateur salarié et le Directeur Général de 434 367 DT est enregistrée dans la rubrique provision pour départ à la retraite (Note 4.3) conformément à la convention sectorielle.

GROUPE LAND'OR

Etat de résultat consolidé par pôle

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023

(Montants exprimés en dinar tunisien- TND)

En dinar tunisien (TND)	Industrie	Commerce	Distribution	2023
Produits d'exploitation				
Revenus	193 778 101	61 606 861	-	255 384 962
Autres produits d'exploitation	1 627 330	400	82 254	1 709 984
Total des Produits d'exploitation	195 405 431	61 607 261	82 254	257 094 946
Charges d'exploitation				
Variation de stock de produits finis	(2 734 332)	-	-	(2 734 332)
Achats consommés	(125 524 507)	(56 080 539)	-	(181 605 045)
Charges externes	(6 829 613)	(7 511)	(497 127)	(7 334 251)
Charges de personnel	(19 824 827)	(2 337 332)	(1 063 390)	(23 225 549)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(7 306 903)	394 249	(345 032)	(7 257 686)
Impôts et taxes	(802 391)	(25 344)	(25 033)	(852 767)
Autres charges d'exploitation	(15 570 271)	(3 286 172)	(1 075 307)	(19 931 749)
Total des Charges D'exploitation	(178 592 844)	(61 342 649)	(3 005 889)	(242 941 379)
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 812 587	264 612	(2 923 635)	14 153 567
Charges financières nettes	(6 752 865)	(78 362)	(9 669)	(6 840 897)
Produits de placements	21 536	-	1 495	23 031
Autres gains ordinaires	610 957	388 762	310 721	1 310 441
Autres pertes ordinaires	(59 835)	(85 038)	-	(144 873)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS	10 632 380	489 974	(2 621 088)	8 501 269
Impôt sur les bénéfices	(1 238 356)	(296 828)	(125 217)	(1 660 401)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 394 024	193 146	(2 746 305)	6 840 868
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART GROUPE)	9 394 024	193 146	(2 746 338)	6 840 834
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT (PART MINORITAIRES)	-	-	34	34

GROUPE LAND'OR

Soldes intermédiaires de gestion

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023

(Montants exprimés en dinar tunisien- TND)

Produits		Charges		Solde	2023	2022
Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation	-	Coût d'achat des marchandises vendues		Marge Commerciale		
Revenus et autres produits d'exploitation	257 094 946					
Production stockée	-	Ou (Déstockage de production)	(2 734 332)			
Production Immobilisée						
Total	257 094 946	Total	(2 734 332)	Production	254 360 614	199 426 997
(2) Production	254 360 614	Achats consommés	(181 605 045)	Marge sur coût matières	72 755 569	53 887 052
(1) Marge Commerciale	-	(1) et (2) Autres charges externes	(27 266 000)			
(2) Marge sur coût matière	72 755 569					
Subvention d'exploitation						
Total	72 755 569	Total	(27 266 000)	Valeur Ajoutée Brute (1) et (2)	45 489 569	26 936 620
Valeur Ajoutée Brute	45 489 569	Impôts et taxes	(852 767)			
		Charges de personnel	(23 225 549)			
	45 489 569	Total	(24 078 316)	Excédent Brut ou Insuffisance D'exploitation	21 411 253	4 277 336
Excédent brut d'exploitation	21 411 253	Ou Insuffisance brute d'exploitation	-			
Autres produits ordinaires	1 310 441	Autres charges ordinaires	(144 873)			
Produits financiers	23 031	Charges financières	(6 840 897)			
Transferts et reprises de charges	-	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	(7 257 686)			
		Impôt sur le résultat ordinaire	(1 660 401)			
Total	22 744 725	Total	(15 903 857)	Résultat des Activités Ordinaires (positif ou négatif)	6 840 868	(9 932 571)
Résultat positif des Activités ordinaires	6 840 868	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effets positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables				
		impôt sur les éléments extra. et sur les modif. comptables				
Total	6 840 868	Total	-	Résultat Net après Modifications Comptables	6 840 868	(9 932 571)

GROUPE « LAND'OR »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Tunis le 17 mai 2024

Messieurs les Actionnaires de la Société

Land'Or S.A.

Bir Jedid, 2054-Khelidia

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés de la société « Land'Or S.A. » («Land'Or» ou «Société») et de ses filiales («Groupe Land'Or») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Land'Or comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître des capitaux propres positifs consolidés (part du Groupe) de 97 538 786 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice (part du Groupe) qui s'élève à 6 840 834 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe Land'Or au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe Land'Or conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2023

Risques identifiés

Les créances clients figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 34 506 221 DT provisionnées à hauteur de 3 567 926 DT. Dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité de ces créances, le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté principalement à :

- Revoir l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture).
- Vérifier l'existence des éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des débiteurs).
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des créances.
- Revoir les jugements effectués par la Direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des créances.
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés concernant cette estimation.

4. Rapport de gestion du Conseil d'administration (« Rapport de Gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de Land'Or S.A et de ses filiales. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de Land'Or S.A et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine

Associé

Les Commissaires aux Comptes Associés

M.T.B.F

Ahmed Sahnoun

Associé

SICAV ENTREPRISE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024 faisant ressortir un total de 30 125 600 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 430 073 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 30 094 827 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 30 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Walid MASMOUDI

SICAV ENTREPRISE SA

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		13 941 351	13 780 286	14 056 201
Titres OPCVM		1 461 452	-	1 439 613
	3.1	15 402 803	13 780 286	15 495 814
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	9 420 626	2 527 527	10 259 859
Disponibilités	3.3	5 302 171	2 768 463	3 271 107
		14 722 797	5 295 990	13 530 966
TOTAL ACTIF		30 125 600	19 076 276	29 026 780
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	25 418	48 161	24 968
Autres créditeurs divers	3.5	5 355	1 936	5 772
TOTAL PASSIF		30 773	50 097	30 740
Capital	3.6	28 205 293	18 044 968	27 549 537
Sommes distribuables	3.7	1 889 534	981 211	1 446 503
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 479 523	763 863	247
Sommes distribuables de l'exercice en cours		410 011	217 348	1 446 256
ACTIF NET		30 094 827	19 026 179	28 996 040
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 125 600	19 076 276	29 026 780

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2024 AU 31 MARS 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres		229 267	202 195	813 433
Dividendes		-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	229 267	202 195	813 433
Revenus des placements monétaires	4.2	261 810	77 050	798 981
<i>Total des revenus des placements</i>		491 077	279 245	1 612 414
Charges de gestion des placements	4.3	<73 144>	<48 161>	<256 436>
Revenu net des placements		417 933	231 084	1 355 978
Autres charges	4.4	<14 317>	<6 722>	<50 003>
Résultat d'exploitation		403 616	224 362	1 305 975
Régularisation du résultat d'exploitation		6 395	<7 014>	140 281
Sommes distribuables de la période		410 011	217 348	1 446 256
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<6 395>	7 014	<140 281>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<2 727>	16 833	<97 494>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		29 184	1 035	200 216
Résultat net de la période		430 073	242 230	1 408 697

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2024 AU 31 MARS 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	430 073	242 230	1 408 697
Résultat d'exploitation	403 616	224 362	1 305 975
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<2 727>	16 833	<97 494>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	29 184	1 035	200 216
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-	<809 138>
<u>Transactions sur le capital</u>	668 714	<1 126 240>	8 486 292
Souscriptions	2 072 277	9 211 806	62 926 814
Capital	1 941 834	8 800 293	60 211 795
Régularisation des sommes non distribuables	11 488	10 430	108 814
Régularisation des sommes distribuables	118 955	401 083	2 606 205
Rachats	<1 403 563>	<10 338 046>	<54 440 522>
Capital	<1 312 967>	<9 873 501>	<51 875 994>
Régularisation des sommes non distribuables	<11 056>	<10 975>	<98 653>
Régularisation des sommes distribuables	<79 540>	<453 570>	<2 465 875>
<u>Variation de l'actif net</u>	1 098 787	<884 010>	9 085 851
<u>Actif net</u>			
En début de la période	28 996 040	19 910 189	19 910 189
En fin de la période	30 094 827	19 026 179	28 996 040
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de la période	263 857	183 692	183 692
En fin de la période	269 880	173 371	263 857
<u>Valeur liquidative</u>	111,511	109,742	109,893
<u>Taux de rendement annualisé</u>	5,92%	5,06%	5,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01.01.2024 AU 31.03.2024

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion et la distribution des actions de la SICAV sont assurées par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.

- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	75 000	78 625	0,26%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	321 680	343 645	1,14%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	2 000	26 580	27 679	0,09%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	500 000	516 804	1,72%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	15000	1500000	1550907	5,15%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	72 000	76 908	0,26%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	3 000	57 600	57 935	0,19%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-2 CB TF	5 000	500 000	520 012	1,73%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	400 000	416 786	1,38%
TN0001900844	BH 2009	5 000	38 000	38 404	0,13%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	25 000	165 501	172 531	0,57%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	122 500	125 586	0,42%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	45 000	45 200	0,15%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	18 750	18 864	0,06%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	100 000	105 097	0,35%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	100 000	106 926	0,35%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	2 000	120 000	128 955	0,43%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	5 220	522 000	562 926	1,87%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	5 000	33 100	34 130	0,11%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	450 000	464 902	1,54%
TN0003900271	UIB 2011/1 TR B	4 000	160 000	164 824	0,55%
XX000002216	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	368 000	373 501	1,24%
Total obligations de sociétés			5 695 711	5 931 147	19,69%
Emprunt national					
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 473 716	4,89%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	12 000	1 200 000	1 211 856	4,02%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	18	164	178	0,00%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 041 853	3,46%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 060	106 102	111 067	0,37%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	7 800	780 000	813 507	2,70%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	5 200	520 000	542 220	1,80%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	6 000	600 000	616 440	2,05%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	4 000	400 000	411 716	1,37%
Total emprunt national			6 006 266	6 222 553	20,66%

Bons du trésor assimilables					
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 217 278	4,04%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	539	538 737	570 373	1,89%
Total bons du trésor assimilables			1 673 748	1 787 651	5,93%
Total obligations et valeurs assimilées			13 375 725	13 941 351	46,28%
Titres OPCVM					
TN0002100998	TUNISIE SICAV	12 359	1 396 780	1 461 452	4,85%
Total OPCVM			1 396 780	1 461 452	4,85%
Total			14 772 505	15 402 803	51,13%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts					
TNGTKUHZPF7	BT au 15 avril 2024/20J/9,47%	2 000 000	1 991 626	1 994 139	6,62%
Total émetteur BANQUE DE TUNISIE		2 000 000	1 991 626	1 994 139	6,62%
	BIAT au 4 avril 2024/10J/8,97%	1 500 000	1 497 017	1 499 105	4,98%
	BIAT au 5 avril 2024/10J/8,97%	500 000	499 006	499 602	1,66%
Total émetteur BIAT		2 000 000	1 996 023	1 998 707	6,64%
TNCDO3CK0NO0	QNB au 4 avril 2024/10J/9,97%	1 500 000	1 496 686	1 499 007	4,98%
TNP2427UYYQ1	QNB au 7 avril 2024/10/9,97%	1 000 000	997 791	998 674	3,32%
Total émetteur QATAR NATIONAL BANK		2 500 000	2 494 477	2 497 681	8,30%
Total certificats de dépôts		6 500 000	6 482 126	6 490 527	21,56%
BTCT					
TN5V6HNGI1L8	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025, 8,99%	343 000	314 420	315 170	1,05%
Total BTCT		343 000	314 420	315 170	1,05%
Créances sur opérations de pensions livrées					
	Prise en pension de 532 titres BTA octobre 2026, 6,3%, BIAT au 28/06/2024-141J-8,98%	500 372	500 372	506 987	1,68%
	Prise en pension de 323 titres BTA janvier 2028, 7,5%, BIAT au 23/12/2024-326J-8,98%	300 824	300 824	303 825	1,01%
	Prise en pension de 953 titres BTA mars 2026, 6,3%, BIAT au 25/04/2024-34J-8,97%	900 679	900 679	902 924	3,00%
	Prise en pension de 882 titres BTA juin 2025, 6,5%, BIAT au 04/04/2024-7J-8,97%	900 296	900 296	901 193	2,99%
Total créances sur opérations de pensions livrées		2 602 171	2 602 171	2 614 929	8,68%
Total placements monétaires			9 398 717	9 420 626	31,27%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Banques	4 883 368	2 758 401	3 363 090
Comptes à terme	551 000	-	27 000
Liquidation émissions/rachats	<144 457>	878	<130 385>
Intérêts courus sur dépôt à vue	15 325	11 479	14 252
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue et comptes à terme	<3 065>	<2 295>	<2 850>
	<u>5 302 171</u>	<u>2 768 463</u>	<u>3 271 107</u>

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

<u>Caractéristique</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 24/06/2024-160J-8,99%	8 000
BIAT au 24/06/2024-147J-8,99%	5 000
BIAT au 24/06/2024-145J-8,99%	9 000
BIAT au 11/11/2024-272J-8,98%	5 000
BIAT au 11/11/2024-265J-8,98%	8 000
BIAT au 11/11/2024-256J-8,98%	2 000
BIAT au 11/11/2024-250J-8,97%	5 000
BIAT au 26/06/2024-92J-8,97%	509 000
Total compte à terme	551 000

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Frais de distribution à payer	19 064	36 121	18 726
Frais de gestion à payer	6 354	12 040	6 242
	<u>25 418</u>	<u>48 161</u>	<u>24 968</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances CMF à payer	2 542	1 657	2 497
Retenues à la source à payer	1 942	-	2 486
TCL à payer	771	229	389
Contribution sociale de solidarité à payer	100	50	400
	<u>5 355</u>	<u>1 936</u>	<u>5 772</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2024

Montant	27 549 537
Nombre de titres	263 857
Nombre d'actionnaires	159

Souscriptions réalisées

Montant	1 941 834
Nombre de titres	18 598
Nombre d'actionnaires entrants	4

Rachats effectués

Montant	<1 312 967>
Nombre de titres	12 575
Nombre d'actionnaires sortants	6

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<2 727>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	29 184
Régularisations des sommes non distribuables	432

Capital au 31 mars 2024

Montant	28 205 293
Nombre de titres	269 880
Nombre d'actionnaires	157

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2024 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat d'exploitation	403 616	224 362	1 305 975
Régularisation du résultat d'exploitation	6 395	<7 014>	140 281
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 479 523	763 863	247
	<u>1 889 534</u>	<u>981 211</u>	<u>1 446 503</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Intérêts sur BTA	117 876	127 722	216 262
Intérêts sur obligations	111 391	74 473	597 171
	<u>229 267</u>	<u>202 195</u>	<u>813 433</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Revenus de prise en pension	143 922	35 779	425 377
Intérêts sur certificats de dépôt	96 182	31 981	310 624
Intérêts sur dépôt à vue et comptes à terme	12 712	9 127	49 788
Intérêts sur BTCT	8 994	163	13 192
	<u>261 810</u>	<u>77 050</u>	<u>798 981</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur	54 858	36 121	192 327
Rémunérations du gestionnaire	18 286	12 040	64 109
	<u>73 144</u>	<u>48 161</u>	<u>256 436</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>
Redevances CMF	7 314	4 816	25 642
Autres retenues	5 689	1 174	19 542
TCL	1 214	682	4 219
Contribution sociale de solidarité	100	50	600
	<u>14 317</u>	<u>6 722</u>	<u>50 003</u>

5 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

SICAV L'INVESTISSEUR
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR , qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'INVESTISSEUR au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Nous n'avons pas relevé de dérogations à ces textes.

Tunis, le 29 avril 2024
Le Commissaire aux Comptes
Fathi Saidi

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Portefeuille-titres	4-1	997 604	1 034 933	1 011 828
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	446 096	402 786	446 568
Obligations et valeurs assimilées	4-3	135 311	251 934	147 642
Emprunts d'Etat	4-4	416 197	380 213	417 618
Placements monétaires et disponibilités		241 615	269 484	251 346
Placements monétaires	4-5	202 661	202 439	202 663
Disponibilités	4-6	38 954	67 045	48 682
Créances d'exploitation	4-7	29	99	29
TOTAL ACTIF		1 239 248	1 304 516	1 263 202
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4-8	28 875	27 704	28 901
Autres créditeurs divers	4-9	17 268	24 977	19 861
TOTAL PASSIF		46 143	52 681	48 762
ACTIF NET				
Capital	4-10	1 134 364	1 196 151	1 168 449
Sommes distribuables		58 741	55 684	45 991
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-11	45 719	49 969	13
Sommes distribuables de l'exercice en cours		13 022	5 715	45 978
ACTIF NET	4-12	1 193 105	1 251 836	1 214 440
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 239 248	1 304 516	1 263 202

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Not e	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Revenus du portefeuille-titres		17 465	11 424	65 325
Dividendes	5-1	7 520	-	22 223
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	2 680	4 838	15 208
Revenus des emprunts d'état	5-3	7 265	6 586	27 893
Revenus des placements monétaires	5-4	3 903	2 576	14 722
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		21 368	14 000	80 047
Charges de gestion des placements	5-5	(2 346)	(2 413)	(9 673)
REVENU NET DES PLACEMENTS		19 022	11 588	70 374
Autres produits		-	-	-
Autres charges	5-6	(5 944)	(5 873)	(24 433)
Contribution Sociale de Solidarité	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 077	5 715	45 941
Régularisation du résultat d'exploitation	5-7	(55)	-	37
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		13 022	5 715	45 978
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		55	-	(37)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(27 574)	19 089	(19 892)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		183	8 836	19 108
Frais de négociation de titres		-	(788)	(3 051)
RESULTAT DE LA PERIODE		(14 314)	32 851	42 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(14 314)	32 851	42 106
Résultat d'exploitation	13 077	5 715	45 941
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(27 574)	19 089	(19 892)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	183	8 836	19 108
Frais de négociation de titres	-	(788)	(3 051)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(49 956)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(7 021)	-	3 306
Souscriptions			
- Capital	-	-	3 201
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	69
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	37
Rachats			
- Capital	(6 924)	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	231	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	(328)	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(21 335)	32 851	(4 544)
ACTIF NET			
En début de période	1 214 440	1 218 984	1 218 984
En fin de période	1 193 105	1 251 835	1 214 440
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	17 214	17 167	17 167
En fin de période	17 112	17 167	17 214
VALEUR LIQUIDATIVE	69,723	72,921	70,550
TAUX DE RENDEMENT	-1,17%	2,69%	3,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3.2-Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3.3- Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3.4- Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2024 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR ne détient aucune ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3.5-: Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-: Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/03/2024 un montant net de 997 604 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Cours	Valeur au 31/03/2024	% Actif
	<u>Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés</u>		498 911		446 096	36,00%
	Actions cotées		471 760		418 550	33,77%
TN0002600955	STB	15 897	61 129	3	53 366	4,31%
TN0007510019	LAND'OR	6 000	39 104	6	36 630	2,96%
TN0007630015	SOTIPAPIER	16 000	98 385	5	73 008	5,89%
TN0006560015	SOTUVER	5 500	67 017	13	72 045	5,81%
TN0007720014	UNIMED	4 000	27 252	7	28 896	2,33%
TN0007570013	EURO-CYCLES	5 000	90 007	12	58 640	4,73%
TN0003400058	AMEN BANK	969	33 390	38	36 569	2,95%
TN0007610017	SAH	4 530	36 212	8	37 640	3,04%
TN0001100254	SFBT	1 500	19 258	15	21 752	1,76%
TNMY01P21QP7	AMEN BANK DA 2023 1/7	1	5	5	5	0,00%
	Titres OPCVM		27 151		27 546	2,22%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	243	27 151		27 546	2,22%
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		529 181		551 508	44,50%
	Obligations de L'Etat		400 080		416 197	33,58%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 A	2 000	19 345		19 561	1,58%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000		157 848	12,74%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	80	80 000		84 233	6,80%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 C	1 000	100 000		100 259	8,09%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	158	1 455		1 505	0,12%
TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	1 023	9 821		10 513	0,85%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	525	4 989		5 174	0,42%
TN2MVOGUKOA5	EPT NAT 4 2022 AV	128	1 203		1 253	0,10%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	1 600	15 210		16 375	1,32%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	1 925	18 057		19 477	1,57%
	Obligations de sociétés		129 102		135 311	10,92%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	24 000		24 027	1,94%

TN0003100674	BNA 2009 SUB	1 000	6 620	6 901	0,56%
TN0003100716	BNA SUB 2017-1 B	600	12 000	12 614	1,02%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	200	16 960	18 076	1,46%
TN0002601144	STB SUB 2019-1 A FIXE	1 075	21 522	22 121	1,79%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	800	48 000	51 572	4,16%
TOTAL			1 028 093	997 604	80,50%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/03/2024 à un montant de 446 096 Dinars. Elle se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Actions et droits rattachés	471 760	330 697	471 760
Différence d'estimation sur actions et droits	-53 210	13 355	-25 193
Titres OPCVM	27 151	57 928	-
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	395	806	-
Total	446 096	402 786	446 568

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/03/2024, un montant de 135 311 Dinars. Elles se présentent comme suit

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Obligations	129 102	241 573	141 101
Intérêts courus	6 447	10 282	6 713
Intérêts courus à l'achat	-	325	-
Différence d'estimation sur Obligation	-237	-245	-172
Total	135 311	251 934	147 642

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/03/2024, un montant de 416 197 Dinars. Ils se détaillent comme suit

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Emprunt d'Etat	400 080	366 814	400 080
Intérêts courus	15 438	13 175	16 972
Intérêts courus à l'achat	116	72	116
Différence d'estimation sur Emprunt National	564	151	450
Total	416 197	380 213	417 618

4-5 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/03/2024 à 202 661 Dinars. Ils se présentent comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Compte à terme STB au 29/04/2024 (9,79% ; 91j)	202 661	-	-
Compte à terme STB au 03/05/2023 (9,76% ; 90j)	-	202 439	-
Compte à terme STB au 29/01/2024 (9,80% ; 91j)	-	-	202 663
Total	202 661	202 439	202 663

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/03/2024 à 38 954 Dinars. Elles se présentent comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Avoirs en banque	38 954	67 045	48 682
Total	38 954	67 045	48 682

Note 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2024, un montant de 7 520 Dinars, se détaillant comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Revenus des actions	7 520	-	10 535
Revenus des titres OPCVM	-	-	11 688
TOTAL	7 520	-	22 223

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2024, un montant de 2 680 Dinars, se détaillant comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	6 447	10 282	6 713
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-6 713	-9 399	-9 399
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	2 946	3 955	17 894
TOTAL	2 680	4 838	15 208

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2024, un montant de 7 265 Dinars, se détaillant comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	15 438	13 175	16 972
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	-16 972	-15 555	-15 555
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	8 799	8 965	26 476
TOTAL	7 265	6 586	27 893

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 903 Dinars au titre du premier trimestre 2024. Ils se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Revenus compte à terme (Potentiel)	2 661	2 439	2 663
Revenus compte à terme (Report)	-2 663	-3 445	-3 445
Revenus compte à terme échus	3 905	3 582	15 169
Intérêts sur comptes de dépôts	-	-	334
TOTAL	3 903	2 576	14 722

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du premier trimestre 2024, un montant de 2 346 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 756	1 806	7 239
Rémunération de réseau (2)	295	303	1 217
Rémunération du dépositaire (3)	295	303	1 217
TOTAL	2 346	2 413	9 673

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée. Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts. La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Année 2023</i>
Rémunérations CAC*	1 605	1 587	6 437
Publicité & publications*	1 498	1 482	6 010
Jeton de présence* (i)	2 482	2 455	9 957
Redevance CMF*	295	303	1 217
Impôts et taxes*	64	45	795
Autres charges	-	-	17
TOTAL	5 944	5 873	24 433

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

**5-7 : Régularisation du résultat
d'exploitation**

Cette rubrique se présente comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	-	-	37
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-55	-	-
TOTAL	-55	-	37

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2024

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 mars 2024 faisant apparaître un total bilan de **583 126,637** Dinars et un actif net de **573 233,340** Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 mars 2024, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 31 mars 2024, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 17 janvier 2024. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que cette situation a été régularisée le 14/04/2024.

Tunis, le 25 Avril 2024
Le Commissaire aux Comptes
ABC Audit & Conseil
Walid AMOR

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2024

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	407 960,159	432 620,389	415 212,121
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		321 157,852	322 792,056	329 953,228
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		86 802,307	85 050,493	85 258,893
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	24 777,840	0,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	175 150,050	140 410,110	170 289,691
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		153 929,943	52 738,402	160 990,824
AC2-B	DISPONIBILITES		21 220,107	87 671,708	9 298,867
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	16,429	16,429	16,429
AC3-A	CREANCES D'EXPLOITATION		16,429	16,429	16,429
TOTAL ACTIF			583 126,637	573 046,928	585 518,241
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 093,916	1 230,227	1 041,216
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8 799,381	13 152,400	5 114,924
TOTAL PASSIF			9 893,297	14 382,627	6 156,140
ACTIF NET			573 233,340	558 664,301	579 362,101
CP1	CAPITAL	CP1	575 469,276	568 374,193	581 023,198
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-2 235,936	-9 709,892	-1 661,097
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-632,720	-4 898,654	-2 697,470
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		46,137	39,798	1 036,373
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-1 661,097	-5 734,593	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		11,744	883,557	0,000
ACTIF NET			573 233,340	558 664,301	579 362,101
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			583 126,637	573 046,928	585 518,241

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 MARS 2024

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du	Du	Du
			01/01/2024	01/01/2023	01/01/2023
			au	au	au
			31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	3 616,038	1 066,192	19 050,288
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		2 538,000	0,000	14 726,275
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 078,038	1 066,192	4 324,013
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 776,527	790,598	6 520,079
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 880,209	790,598	5 524,024
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		896,318	0,000	996,055
REVENUS DES PLACEMENTS			6 392,565	1 856,790	25 570,367
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 049,135	-2 952,950	-12 697,865
REVENU NET DES PLACEMENTS			3 343,430	-1 096,160	12 872,502
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 976,150	-3 802,494	-15 569,972
RESULTAT D'EXPLOITATION			-632,720	-4 898,654	-2 697,470
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		46,137	39,798	1 036,373
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-586,583	-4 858,856	-1 661,097
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-46,137	-39,798	-1 036,373
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		1 254,757	6 599,566	24 841,995
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-2 531,875	0,000	-4 578,489
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-15,622	0,000	-11,181
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-1 925,460	1 700,912	17 554,855

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/03/2024

DESIGNATION	Du	Du	Du
	01/01/2024	01/01/2023	01/01/2023
	au	au	au
	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-1 925,460	1 700,912	17 554,855
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-632,720	-4 898,654	-2 697,470
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	1 254,757	6 599,566	24 841,995
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-2 531,875	0,000	-4 578,489
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-15,622	0,000	-11,181
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-4 203,301	179,347	5 023,204
SOUSCRIPTIONS	451 496,028	500 179,447	1 873 116,519
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	417 100,000	470 600,000	1 716 800,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	44 209,686	41 181,607	203 876,653
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	-11 435,984	-11 409,034	-41 621,397
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	1 622,326	-193,126	-5 938,737
RACHATS	-455 699,329	-500 000,100	-1 868 093,315
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-420 800,000	-470 000,000	-1 711 800,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-44 860,569	-41 627,512	-204 768,604
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	11 537,429	11 394,488	41 500,179
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-1 576,189	232,924	6 975,110
VARIATION DE L'ACTIF NET	-6 128,761	1 880,259	22 578,059
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	579 362,101	556 784,042	556 784,042
AN4-B FIN DE PERIODE	573 233,340	558 664,301	579 362,101
AN5 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	5 233	5 183	5 183
AN5-B FIN DE PERIODE	5 196	5 189	5 233
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	110,713	107,425	107,425
B- FIN DE PERIODE	110,322	107,663	110,713
AN6 TAUX DE RENDEMENT	-0,35%	0,22%	3,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2024 AU 31.03.2024

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/03/2024	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			299 721,689	321 157,852	56,03%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	16 918,589	30 723,600	5,36%
TN0002200053	BT	50	283,002	267,500	0,05%
TNYHLWKDE9D7	BT DA 2022 -1/5	755	853,819	528,500	0,09%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 022,888	15 817,200	2,76%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 909,638	31 326,750	5,46%
TN0005700018	POULINA G H	2 029	23 206,440	16 183,304	2,82%
TN0007610017	SAH LILAS	3 500	31 190,428	29 081,500	5,07%
TNG73XSR2T07	SAH LILAS DA 2023-1/35	3 500	891,155	525,000	0,09%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870,348	8 640,000	1,51%
TN0001100254	SFBT	1 500	23 729,777	21 751,500	3,79%
TN0007630015	SOTIPAPIER	5 400	33 683,432	24 640,200	4,30%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743,032	10 625,615	1,85%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 329,646	44 497,303	7,76%
TN0006060016	STAR	100	10 800,000	15 340,000	2,68%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 411,614	2 414,880	0,42%
TN0007270010	TPR	6 000	26 099,764	29 286,000	5,11%
TN0003900107	UIB	1 000	22 592,816	26 867,000	4,69%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185,302	12 642,000	2,21%
AC1-B Emprunts d'État			80 050,000	86 802,307	15,14%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00% (2)	24	23 076,000	24 202,751	4,22%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974,000	61 679,231	10,76%
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (2)				920,325	0,16%
Total portefeuille titres			379 771,689	407 960,159	71,17%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/03/2024, à **2150,250 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

(2) Ce montant s'élevant au 31/03/2024 à **920,325 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3 616,038 dinars** du 01.01.2024 au 31.03.2024, contre **1 066,192 dinars** du 01.01.2023 au 31.03.2023 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des actions	2 538,000	0,000	14 726,275
Revenus des emprunts d'État	1 078,038	1 066,192	4 324,013
Total	3 616,038	1 066,192	19 050,288

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités**AC2-A- Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2024, à **153 929,943 dinars**, contre un solde de **52 738,402 dinars** au 31.03.2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Bons de Trésors à Court Terme	103 831,641	52 738,402	110 892,303
Dépôt à terme	50 098,302	0,000	50 098,521
Total	153 929,943	52 738,402	160 990,824

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2024, à **103 831,641 dinars** représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
TNOI6DZE1IQ0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025	8,99	113	103 584,298	103 831,641	18,11%
	Total			103 584,298	103 831,641	18,11%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2024 à **50 098,302 dinars** représentant les placements en Dépôt à Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
DAT 95J-24/06/2024	8,97%	1	50 000,000	50 098,302	8,74%
Total			50 000,000	50 098,302	8,74%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2024, à **21 220,107 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2024 au 31.03.2024 à **2 776,527 dinars**, contre **790,598 dinars** du 01.01.2023 au 31.03.2023 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des Bons du Trésor à court terme	1 880,209	790,598	5 524,024
Revenus des Dépôts à Terme	896,318	0,000	996,055
Total	2 776,527	790,598	6 520,079

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.01.2024 au 31.03.2024 s'élèvent, à **3 049,135 dinars**, contre **2 952,950 dinars** du 01.01.2023 au 31.03.2023, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	2 879,736	2 788,891	11 992,417
Rémunération du dépositaire	169,399	164,059	705,448
Total	3 049,135	2 952,950	12 697,865

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2024 au 31.03.2024 à **3 976,150 dinars**, contre **3 802,494 dinars** du 01.01.2023 au 31.03.2023 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance CMF	142,319	137,827	592,672
Impôts et Taxes	14,713	4,646	58,952
Rémunération CAC	708,925	696,371	2 886,324
Jetons de présence	1 402,642	1 391,035	6 000,000
Publicité et Publications	1 074,364	1 065,473	4 801,209
Charges Diverses	633,187	507,142	1 230,815
Total	3 976,150	3 802,494	15 569,972

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent au 31.03.2024 un solde de **16,429 dinars**, contre **16,429 dinars** au 31.03.2023 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Autres créances d'exploitation	16,429	16,429	16,429
Total	16,429	16,429	16,429

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2024 à **9 893,297 Dinars** contre **14 382,627 Dinars** au 31.03.2023 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
PA1	Opérateurs créditeurs	1 093,916	1 230,227	1 041,216
PA2	Autres créditeurs divers	8 799,381	13 152,400	5 114,924
Total		9 893,297	14 382,627	6 156,140

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2024 à **1 093,916 dinars** contre **1 230,227 dinars** au 31.03.2023 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Gestionnaire	983,005	954,852	983,371
Dépositaire	110,911	275,375	57,845
Total	1 093,916	1 230,227	1 041,216

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2024 à **8 799,381 dinars** contre **13 152,400 dinars** au 31.03.2023 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
État, impôts et taxes	82,741	374,032	91,542
Redevance CMF	48,579	47,189	48,598
Jetons de présence	3 339,483	4 702,874	1 938,841
Rémunération CAC	1 560,220	2 722,639	851,295
Diverses Publications	2 557,902	3 602,201	1 483,538
Autres Créditeurs divers	1 210,456	1 703,465	701,110
Total	8 799,381	13 152,400	5 114,924

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.03.2024** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2024 (en nominal)

·	Montant	:	523
			300,00
·	Nombre de titres	:	5 233
·	Nombre d'actionnaires	:	13

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	:	417
			100,000
·	Nombre de titres émis	:	4 171

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	:	420
			800,000
·	Nombre de titres rachetés	:	4 208

Capital au 31.03.2024

		:	575
			469,276
·	Montant en nominal	:	519
			600,000
·	Sommes non Capitalisables (1) :		68
			466,389
·	Sommes capitalisées (2)	:	-12
			597,113
·	Nombres de titres	:	5 196
·	Nombre d'actionnaires	:	13

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **68 466,389 dinars** au 31.03.2024 et se détaillent comme suit :

		31/03/2024
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs		70 410,012
1- Résultat non capitalisables de la période		-1 292,740
titres	§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur	1 254,757
	§ +/- values réalisées sur cession de titres	-2 531,875
	§ Frais de négociation de titres	-15,622
2- Régularisation des sommes non capitalisables		-650,883
	§ Aux émissions	44 209,686
	§ Aux rachats	-44 860,569
Total des sommes non capitalisables		68 466,389

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.03.2024 à **-12 597,113 dinars** et se détaillant comme suit :

	Montant au 31/03/2024
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-12 686,814
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	0,000
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	89,701
§ Aux émissions	-10 112,117
§ Aux rachats	10 201,818
Total des sommes capitalisées	-12 597,113

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31.03.2024 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2024
Résultat capitalisable de la période	-632,720
Régularisation du résultat capitalisable de la période	46,137
Résultat capitalisable de l'exercice clos	-1661,097
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	11,744
Sommes capitalisables	-2 235,936

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2024	31/03/2023
● Revenus des placements	1,230	0,358
● Charges de gestion des placements	-0,587	-0,569
● Revenus net des placements	0,643	-0,211
● Autres charges d'exploitation	-0,765	-0,733
● Résultat d'exploitation	-0,122	-0,944
● Régularisation du résultat d'exploitation	0,009	0,008
Sommes capitalisables de la période	-0,113	-0,936
● Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,009	-0,008
● Variation des +/- values potentielles/titres	0,241	1,272
● Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,487	0,000
● Frais de négociation de titres	-0,003	0,000
Résultat net de la période	-0,371	0,328

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/03/2024	31/03/2023
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	0,531%	0,526%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	0,692%	0,678%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0,110%	-0,873%
Actif net moyen	574 565,803	561 089,932

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31MARS 2024
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31MARS2024

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Mars 2024 faisant apparaître un total bilan de 661 038 795,016 Dinars et un actif net de 659 199 563,290 Dinars. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 mars 2024, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV Patrimoine Obligataire des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 25 Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILANS COMPARÉS		NOTE	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	349 735 952,530	267 646 851,693	322 072 643,228
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		58 171 237,473	53 167 137,814	62 323 015,927
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		269 973 038,287	204 519 545,817	244 462 308,651
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		21 591 676,770	9 960 168,062	15 287 318,650
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	310 458 714,925	224 878 345,807	201 836 535,051
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	252 093 461,836	131 644 117,015	191 450 016,778
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	58 365 253,089	93 234 228,792	10 386 518,273
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	AC3-A	844 127,561	225,465	3 083 718,792
TOTAL ACTIF			661 038 795,016	492 525 422,965	526 992 897,071
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 003 655,301	1 123 563,159	394 602,833
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	835 576,425	1 140 874,194	2 612 026,425
TOTAL PASSIF			1 839 231,726	2 264 437,353	3 006 629,258
ACTIF NET			659 199 563,290	490 260 985,612	523 986 267,813
CP1	CAPITAL	CP1	608 009 100,511	459 364 712,194	491 073 727,388
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	51 190 462,779	30 896 273,418	32 912 540,425
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		10 132 615,582	7 176 827,253	34 232 471,182
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		333 955,785	180 159,140	-1 319 930,757
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		32 912 540,425	21 979 217,691	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		7 811 350,987	1 560 069,334	0,000
ACTIF NET			659 199 563,290	490 260 985,612	523 986 267,813
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			661 038 795,016	492 525 422,965	526 992 897,071

			Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/01/2024	01/01/2023	01/01/2023
			au	au	au
			31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	5 578 922,655	4 313 545,882	18 798 766,070
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1 142 289,245	1 058 373,347	4 450 170,887
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4 436 633,410	3 255 172,535	13 872 854,175
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	0,000	475 741,008
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	6 598 966,388	3 964 137,440	20 416 758,193
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 590 905,990	1 672 373,198	6 833 219,765
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	0,000	0,000
PR2-D	REVENUS PRISE EN PENSION LIVREE		5 008 060,398	2 291 764,242	13 583 538,428
REVENUS DES PLACEMENTS			12 177 889,043	8 277 683,322	39 215 524,263
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 843 517,550	-952 614,312	-4 283 272,891
REVENU NET DES PLACEMENTS			10 334 371,493	7 325 069,010	34 932 251,372
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-201 755,911	-148 241,757	-699 780,190
RESULTAT D'EXPLOITATION			10 132 615,582	7 176 827,253	34 232 471,182
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		333 955,785	180 159,140	-1 319 930,757
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			10 466 571,367	7 356 986,393	32 912 540,425
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-333 955,785	-180 159,140	1 319 930,757
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-109 992,194	217 770,234	-107 397,520
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		484 489,080	42 331,364	1 022 230,519
RESULTAT NET DE LA PERIODE			10 507 112,468	7 436 928,851	35 147 304,181

		Période du	Période du	Période du
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		01/01/2024	01/01/2023	01/01/2023
		au	au	au
		31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	10 507 112,468	7 436 928,851	35 147 304,181
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	10 132 615,582	7 176 827,253	34 232 471,182
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-109 992,194	217 770,234	-107 397,520
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	484 489,080	42 331,364	1 022 230,519
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	124 706 183,009	58 857 859,327	64 872 766,198
	SOUSCRIPTIONS	243 610 743,953	171 810 095,202	680 154 076,054
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	149 562 700,000	112 656 500,000	435 265 800,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	978 387,201	433 016,981	1 940 441,286
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	91 879 992,871	57 740 035,392	223 105 118,355
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	1 189 663,881	980 542,828	19 842 716,412
	RACHATS	-118 904 560,944	-112 952 235,875	-615 281 309,856
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-72 824 700,000	-73 956 700,000	-391 583 700,000
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-486 173,947	-289 993,799	-1 818 308,385
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-44 737 978,901	-37 905 158,388	-200 716 654,302
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-855 708,096	-800 383,688	-21 162 647,169
	VARIATION DE L'ACTIF NET	135 213 295,477	66 294 788,178	100 020 070,379
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE LA PERIODE	523 986 267,813	423 966 197,434	423 966 197,434
AN4-B	FIN DE LA PERIODE	659 199 563,290	490 260 985,612	523 986 267,813
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE LA PERIODE	3 233 298	2 796 477	2 796 477
AN5-B	FIN DE LA PERIODE	4 000 678	3 183 475	3 233 298
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE LA PERIODE	162,059	151,607	151,607
B-	FIN DE LA PERIODE	164,771	154,002	162,059
AN6	TAUX DE RENDEMENT	1,67%	1,58% (*)	6,89%

(*) Donnée retraitée pour les besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/03/2024

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/03/2024 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2024 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne détient pas des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2024. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-4 Traitement des opérations de pension livrée :

- **Titres mis en pension :**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension :**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% de l'Actif net
Obligations de sociétés			55 228 920,000	58 171 237,473	8,82%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	30 000	3 000 000,000	3 236 414,892	0,49%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	35 000	3 500 000,000	3 618 785,020	0,55%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	20 000	2 000 000,000	2 067 219,672	0,31%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	3 000	108 000,000	115 363,994	0,02%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	78 000	1 544 320,000	1 550 160,678	0,24%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	10 000	600 000,000	609 946,230	0,09%
TN0004700803	ATL 2019-1 CA TF	5 000	100 000,000	102 966,557	0,02%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	15 000	1 200 000,000	1 210 190,164	0,18%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	20 000	2 000 000,000	2 080 052,459	0,32%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	35 000	2 800 000,000	2 902 207,650	0,44%
TN0004700712	ATL Subordonné 2017	20 000	400 000,000	411 603,934	0,06%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1 A TF	10 000	400 000,000	411 291,803	0,06%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	20 000	2 000 000,000	2 065 639,344	0,31%
TN8J8QFA4123	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TF	13 896	1 389 600,000	1 474 269,923	0,22%
TNG0JL1IN67	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	150 000	15 027 000,000	16 154 388,492	2,45%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TV	20 000	2 000 000,000	2 145 682,400	0,33%
TN0002601201	STB 2020-1 CA TF	20 000	800 000,000	864 445,902	0,13%
TN0002101988	TL 2017-2 - CAT.B - TF 8.20%	50 000	1 000 000,000	1 009 499,454	0,15%
TN0002102093	TL SUB 2018-CAT B TV TMM+3.00	10 000	400 000,000	407 212,000	0,06%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	20 000	1 200 000,000	1 240 099,672	0,19%
TN0002102119	TLF 2019-1 CA TV	10 000	200 000,000	213 001,650	0,03%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	23 000	1 380 000,000	1 482 991,738	0,22%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	38 500	3 080 000,000	3 312 019,934	0,50%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	20 000	800 000,000	811 291,803	0,12%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	45 000	4 500 000,000	4 852 819,672	0,74%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	10 000	800 000,000	811 960,656	0,12%
	ATL 2024-1	30 000	3 000 000,000	3 009 711,781	0,46%
AC1-B Emprunts d'Etat			259 455 598,000	269 973 038,287	40,95%
Obligations d'Etat			221 707 702,000	229 634 915,421	34,84%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	250 000	25 000 000,000	26 316 383,561	3,99%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	170 000	17 000 000,000	17 711 522,192	2,69%
TN5QHxz8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000,000	5 157 213,019	0,78%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	150 000	15 000 000,000	15 040 964,384	2,28%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	140 000	14 000 000,000	14 834 890,959	2,25%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	210 000	21 000 000,000	22 365 957,508	3,39%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	130 000	13 000 000,000	13 522 165,480	2,05%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	120 000	12 000 000,000	12 525 729,350	1,90%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	70 000	7 000 000,000	7 191 811,506	1,09%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	50 000	5 000 000,000	5 146 457,414	0,78%

TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	150 000	15 000 000,000	15 644 383,561	2,37%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	100 000	10 000 000,000	10 427 322,740	1,58%
TNBII1MJCEF3	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	275 000	27 500 000,000	28 185 194,521	4,28%
TNWL1ODSWXK1	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CA TV	20 980	207 702,000	219 100,048	0,03%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	350 000	35 000 000,000	35 345 819,178	5,36%
Bons du Trésor Assimilables			37 747 896,000	40 338 122,866	6,12%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	4 070	3 925 686	4 116 764,137	0,62%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	9 200	8 537 370	8 564 047,479	1,30%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	13 480	12 837 920	13 538 673,184	2,05%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	5 500	5 315 750	5 443 337,945	0,83%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	7 600	7 131 170	7 134 468,192	1,08%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)				1 540 831,929	0,23%
AC1-C Titre des OPCVM			20 822 848,013	21 591 676,770	3,28%
TN0001800556	SICAV TRESOR	73 620	7 636 885,877	7 916 064,120	1,20%
TN0006830012	SICAV AXIS TRESORERIE	18 245	2 000 051,936	2 065 425,225	0,31%
TNBICIOE13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	7 900	799 385,200	905 592,800	0,14%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	52 000	5 879 848,000	6 149 000,000	0,93%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	500	506 472,500	516 255,500	0,08%
TN4K00J4B695	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	29 625	4 000 204,500	4 039 339,125	0,61%
Total du portefeuille titres			335 507 366,013	349 735 952,530	53,05%

(1) Ce montant s'élevant au 31/03/2024 à **1 540 831,929 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **5 578 922,655 Dinars** du 01/03/2024 au 31/03/2024 contre **4 313 545,882 Dinars** du 01/01/2023 au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des Obligations de sociétés	1 142 289,245	1 058 373,347	4 450 170,887
Revenus des Emprunts d'Etat	4 436 633,410	3 255 172,535	13 872 854,175
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	0,000	0,000	475 741,008
Total	5 578 922,655	4 313 545,882	18 798 766,070

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à **252 093 461,836 Dinars**, contre **131 644 117,015 Dinars** au 31/03/2023 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Certificats de Dépôt	187 826 763,637	84 819 824,920	140 165 877,197
Prise en pension livrée	64 266 698,199	46 824 292,095	51 284 139,581
Total	252 093 461,836	131 644 117,015	191 450 016,778

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% de l'Actif Net
	Certificats de dépôts à moins d'un an				187 420 244,109	187 826 763,637	28,49%
TNZSJXISIW15	CDP 270J 26/8/2024	8,99	BTK	4	1 898 934,351	1 943 345,088	0,29%
TNZSB33W0H42	CDP 50J 19/04/2024	10,95	BTK	10	4 940 077,981	4 978 219,250	0,76%
TNLDU6BEO3R1	CDP 20J 02/04/2024	9,47	QNB	34	16 928 823,357	16 996 423,385	2,58%
TNUGAOFSSQ3P8	CDP 10J 01/04/2024	9,22	BNA	124	61 873 293,398	62 000 000,000	9,41%
TN5QU7J5HY84	CDP 10J 04/04/2024	10,27	AB	100	49 886 213,497	49 965 795,940	7,58%
TN5IIHCCFJX6	CDP 10J 05/04/2024	9,47	QNB	7	3 492 653,769	3 497 056,875	0,53%
TN60TH7LZUZ5	CDP 10J 05/04/2024	9,97	QNB	30	14 966 858,450	14 986 721,376	2,27%
TN9MMOK242G2	CDP 10J 05/04/2024	8,97	BIAT	18	8 982 104,590	8 992 831,145	1,36%
TNPV662MFKG7	CDP 10J 07/04/2024	8,97	BIAT	5	2 495 029,053	2 497 014,463	0,38%
TNH10AZGIWG6	CDP 10J 08/04/2024	8,97	BT	44	21 956 255,663	21 969 356,115	3,33%

AC2-A-2 Pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% de l'Actif Net
Pension livrée				63 496 825,926	64 266 698,199	9,75%
Prise en pension 6 751 BTA 6% Avril 2024 90J-03/04/2024	9,60%	BTE	04/01/2024	7 000 106,351	7 164 375,513	1,09%
Prise en pension 24 262 EN 2023-3 CAT B TF 94J-15/04/2024	9,60%	BTE	12/01/2024	2 500 100,058	2 553 435,526	0,39%
Prise en pension 21 743 BTA 9.9% Décembre 2033 53J-05/04/2024	9,60%	BNA	12/02/2024	21 999 132,540	22 286 587,872	3,38%
Prise en pension 10 819 BTA 9.9% Décembre 2033 55J-16/04/2024	9,60%	BNA	21/02/2024	10 999 060,617	11 116 383,930	1,69%
Prise en pension 6 451 BTA 8% Novembre 2030 60J-26/04/2024	9,53%	AB	26/02/2024	5 999 942,545	6 055 533,679	0,92%
Prise en pension 4 049 BTA 7.2% Mai 2027 58J-25/04/2024	9,53%	AB	27/02/2024	3 999 646,573	4 035 645,614	0,61%
Prise en pension 2 940 BTA 9.9% Décembre 2033 30J-04/04/2024	9,50%	BNA	05/03/2024	2 999 152,800	3 020 521,764	0,46%
Prise en pension 5 006 BTA 8% Novembre 2025 32J-08/04/2024	9,30%	BNA	07/03/2024	4 999 286,954	5 031 574,016	0,76%
Prise en pension 3 208 BTA 7.5% Décembre 2028 19J-17/04/2024	8,97%	BT	29/03/2024	3 000 397,488	3 002 640,285	0,46%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à **58 365 253,089 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3-A. Autres Créances D'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à **844 127,561 Dinars** contre **225,465 Dinars** au 31/03/2023 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Sommes à recouvrer au titre des souscriptions	843 902,304	0,000	3 083 499,038
Autres créances d'exploitation	225,257	225,465	219,754
Total	844 127,561	225,465	3 083 718,792

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **6 598 966,388 Dinars** du 01/01/2024 au 31/03/2024 contre **3 964 137,440 Dinars** du 01/01/2023 au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 0 31/12/2023
Revenus des Certificats de Dépôt	1 590 905,990	1 672 373,198	6 833 219,765
Revenus de prises en pension livrée	5 008 060,398	2 291 764,242	13 583 538,428
Total	6 598 966,388	3 964 137,440	20 416 758,193

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à **1 839 231,726 Dinars** contre **2 264 437,353 Dinars** au 31/03/2023 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
PA 1	Opérateurs créditeurs	1 003 655,301	1 123 563,159	394 602,833
PA 2	Autres créditeurs divers	835 576,425	1 140 874,194	2 612 026,425
Total		1 839 231,726	2 264 437,353	3 006 629,258

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2024 à **1 003 655,301 Dinars** contre **1 123 563,159 Dinars** au 31/03/2023 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Gestionnaire	265 272,184	147 862,556	173 062,913
Dépositaire	106 242,181	190 671,872	48 477,007
Distributeurs	632 140,936	785 028,731	173 062,913
Total	1 003 655,301	1 123 563,159	394 602,833

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2024 à **835 576,425 Dinars** contre **1 140 874,194 Dinars** au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
État, impôts et taxes	151 996,621	82 262,364	46 574,011
Redevance CMF	55 725,741	41 416,206	48 474,799
Rémunération CAC	49 977,837	40 871,282	37 887,835
Jetons de présence	12 440,195	6 697,995	6 000,000
Provision pour charges diverses	4 505,163	2 422,680	10 343,996
Publicité et publication	9 528,660	5 130,379	6 895,996
Sommes à payer au titre de rachats	551 402,208	962 073,288	2 455 849,788
Total	835 576,425	1 140 874,194	2 612 026,425

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2024 au 31/03/2024 à **1 843 517,550 Dinars** contre **952 614,312 Dinars** du 01/01/2023 au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	749 371,780	417 792,762	1 878 536,142
Rémunération du dépositaire	157 431,051	117 028,788	526 200,607
Rémunération des distributeurs	936 714,719	417 792,762	1 878 536,142
Total	1 843 517,550	952 614,312	4 283 272,891

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2024 au 31/03/2024 à **201 755,911 Dinars** contre **148 241,757 Dinars** du 01/01/2023 au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance CMF	157 421,330	117 023,744	526 177,579
Impôts et Taxes	28 909,710	19 632,994	93 054,637
Rémunération CAC	12 090,002	8 288,306	53 244,261
Jetons de Présence	1 564,868	1 547,672	6 000,000
Publicité et Publication	1 198,622	1 185,451	10 486,327
Diverses charges d'exploitation	571,379	563,590	10 817,386
Total	201 755,911	148 241,757	699 780,190

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2024 (en nominal)

·	Montant	323 329 800,00
·	Nombre de titres	3 233 298
·	Nombre d'actionnaires	3 179

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	149 562
·	Nombre de titres émis	700,000
·		1 495 627

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	72 824 700,000
·	Nombre de titres rachetés	728 247

		608 009
Capital au 31.12.2023		100,511

·	Montant en nominal	400 067
·	Sommes non Capitalisables (1)	800,000
·		2 893 842,772
·	Sommes capitalisées (2)	205 047
·	Nombres de titres	457,738
·	Nombre d'actionnaires	4 000 678
·		3 403

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/03/2024 à **2 893 842,772 Dinars** et se détaillent comme suit :

		2 027
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs		132,632
1- Résultat non capitalisables de la période		374 496,886
<input type="checkbox"/>	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-109 992,194
<input type="checkbox"/>	+/- values réalisées sur cession de titres	484 489,080
<input type="checkbox"/>	Frais de négociation de titres	
2- Régularisation des sommes non capitalisables		492 213,254
<input type="checkbox"/>	Aux émissions	978 387,201
<input type="checkbox"/>	Aux rachats	-486 173,947
Total des sommes non capitalisables		2 893 842,772

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2024 à **205 047 457,738 Dinars** et se détaillent comme suit :

	Montant au 31/03/2024
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	165 716 794,756
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	0,000
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	39 330 662,982
<input type="checkbox"/> Aux émissions	76 655 635,389
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-37 324 972,406
Total des sommes capitalisées	205 047 457,738

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/03/2024 se détaille ainsi :

Rubriques	31/03/2024
Résultat capitalisable de la période	10 132 615,582
Régularisation du résultat capitalisable de la période	333 955,785
Résultat capitalisable de l'exercice clos	32 912 540,425
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	7 811 350,987
Sommes capitalisables	51 190 462,779

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Charges de gestion des placements	31/03/2024	31/03/2023
Revenus des placements	3,044	2,600
Charges de gestion des placements	-0,461	-0,299
Revenu net des placements	2,583	2,301
Autres charges d'exploitation	-0,050	-0,047
Résultat d'exploitation	2,533	2,254
Régularisation du résultat d'exploitation	0,083	0,057
Sommes capitalisables de la période	2,616	2,311
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,083	-0,057
Variation des +/- values potentielles/titres	-0,027	0,068
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,121	0,013
Résultat net de la période	2,626	2,336

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/03/2024	31/03/2023
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,293%	0,201%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,032%	0,031%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	1,608%	1,515%
Actif net moyen (en DT)	630 098 633,276	473 724 967,680

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Ce changement, dument agréé par le CMF, entre en vigueur à compter du 03/01/2022.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

De même, le conseil d'administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,30% HT à 0,40% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

5-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée à ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

De même, le Conseil d'Administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée en faveur de ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre elles au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,30% HT à 0,50% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.

SICAV TRESOR
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **178 167 487** dinars, un actif net de **177 865 281** dinars et un bénéfice de la période de **2 869 633** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 31 Mars 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 mars 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le

résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Le Commissaire aux Comptes :
LEJ AUDIT
Bessem JEDDOU
Tunis, le 30 Avril 2024

BILANS COMPARES

		NOTE	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	108 175 526	92 651 526	107 266 563
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		24 784 606	23 569 902	28 633 040
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		77 610 402	63 378 482	72 447 008
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		5 780 518	5 703 142	6 186 515
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	69 991 962	61 764 349	57 307 215
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		66 113 454	33 039 316	46 220 917
AC2-B	DISPONIBILITES		3 878 508	28 725 032	11 086 299
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0	0	0
TOTAL ACTIF			178 167 487	154 415 875	164 573 778
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	217 847	229 748	124 686
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	84 359	64 935	107 528
TOTAL PASSIF			302 207	294 684	232 213
ACTIF NET			177 865 281	154 121 192	164 341 564
CP1	CAPITAL	CP1	163 401 959	143 563 319	153 405 136
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	14 463 322	10 557 873	10 936 429
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		11 642 327	8 159 291	304
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		2 776 006	2 338 591	11 121 677
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		44 989	59 992	- 185 552
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0	0
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0	0	0
ACTIF NET			177 865 281	154 121 192	164 341 564
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			178 167 487	154 415 875	164 573 778

ETATS DE RESULTAT COMPARES

		Note	DU 01/01/2024 AU 31/03/2024	DU 01/01/2023 AU 31/03/2023	31/12/2023
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 856 028	1 530 925	6 838 003
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		492 635	431 069	1 907 984
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 363 394	1 099 855	4 680 077
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0	0	249 943
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 411 058	1 046 071	5 585 582
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		0	0	0
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		421 020	534 022	1 814 563
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0	0	0
	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		990 038	512 049	3 771 020
REVENUS DES PLACEMENTS			3 267 087	2 576 996	12 423 585
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-428 518	-183 778	- 1 051 304
REVENU NET DES PLACEMENTS			2 838 569	2 393 217	11 372 281
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-62 563	-54 627	-250 604
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 776 006	2 338 591	11 121 677
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		44 989	59 992	- 185 552
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			2 820 995	2 398 582	10 936 125
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-44 989	-59 992	185 552
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		43 292	77 320	58 625
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		50 335	17 799	57 803
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE			2 869 633	2 433 710	11 238 105

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

		DU 01/01/2024 AU 31/03/2024	DU 01/01/2023 AU 31/03/2023	31/12/2023
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	2 869 633	2 433 710	11 238 105
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 776 006	2 338 591	11 121 677
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	43 292	77 320	58 625
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	50 335	17 799	57 803
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0	0	0
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0	- 8 956 731
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	10 654 083	8 704 441	19 077 150
	SOUSCRIPTIONS	56 866 772	40 119 237	216 371 976
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	53 365 900	38 151 700	207 834 100
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-635 966	-484 272	- 2 658 930
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	3 757 930	2 141 552	3 993 685
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	378 908	310 257	7 203 121
	RACHATS	-46 212 689	-31 414 796	-197 294 826
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-43 341 500	-29 866 900	-189 601 200
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	514 762	378 879	2 425 945
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-3 052 032	-1 676 510	-2 730 899
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-333 919	-250 265	-7 388 672
	VARIATION DE L'ACTIF NET	13 523 717	11 138 151	21 358 524
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	164 341 564	142 983 041	142 983 041
AN4-B	FIN DE PERIODE	177 865 281	154 121 192	164 341 564
AN5	NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	1 553 072	1 370 743	1 370 743
AN5-B	FIN DE PERIODE	1 653 316	1 453 591	1 553 072
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE PERIODE	105,817	104,311	104,311
B-	FIN DE PERIODE	107,581	106,028	105,817
AN6	TAUX DE RENDEMENT	1,67%	1,25%	6,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE SICAV TRESOR

PERIODE DU 01.01.2024 AU 31.03.2024

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion financière de la SICAV TRESOR ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.03.2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2024, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle porté directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

1. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2024	% de l'Actif Net
	AC1-A. Obligations de sociétés		23 534 942	24 784 606	13,93%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	10 000	250 000	262 087	0,15%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	50 000	664 500	692 003	0,39%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	10 000	1 000 000	1 033 610	0,58%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	10 000	1 000 000	1 033 939	0,58%
TN0003400348	AMEN BANK SUB.2009 A	30 000	198 600	202 953	0,11%
TN0003400355	AMEN BANK SUB.2009 B	30 000	198 600	205 667	0,12%
TN0000360049	ATB 2007/1 C C	20 000	400 000	426 592	0,24%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	31 000	1 115 727	1 191 822	0,67%
TN0003600582	ATB SUB 2009 L B1/TF	5 000	50 000	51 975	0,03%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	22 000	440 000	441 647	0,25%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	10 000	800 000	829 202	0,47%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	5 000	400 000	403 397	0,23%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 040 026	0,58%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	35 000	2 800 000	2 917 508	1,64%
TN0001900836	BH 2009 C/A	70 000	532 000	541 413	0,30%
TN0S9Z110G78	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CA TF	10 000	800 000	846 361	0,48%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 384 796	3,03%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	10 000	66 200	69 013	0,04%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	50 000	331 010	333 238	0,19%
TN0002601011	STB 2008/1 CD	50 000	2 000 000	2 140 741	1,20%
TN0002601029	STB 2008/2	2 200	14 505	14 589	0,01%
TNR0099VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	6 000	480 000	498 381	0,28%
TN99P72JERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	2 500 000	2 696 011	1,52%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	40 000	264 800	273 045	0,15%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	30 000	900 000	929 806	0,52%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 000	320 000	324 784	0,18%
	AC1-B. Emprunts d'Etat		74 800 000	77 610 402	43,63%
	AC1-B.1 Bons du Trésor Assimilables		0	0	0,00%
	Bons du Trésor Assimilables		0	0	0,00%
	Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA				0,00%
	AC1-B.2 EMPRUNT NATIONAL		74 800 000	77 610 402	43,63%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	80 000	8 000 000	8 421 243	4,73%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	38 000	3 800 000	3 837 546	2,16%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18 000 000	18 753 376	10,54%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	30 000	3 000 000	3 195 137	1,80%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 262 312	5,77%
TN5QHxz8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 157 213	2,90%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	60 000	6 000 000	6 240 999	3,51%

TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	60 000	6 000 000	6 262 865	3,52%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	30 000	3 000 000	3 128 877	1,76%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	20 000	2 000 000	2 085 465	1,17%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	30 000	3 000 000	3 082 205	1,73%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	20 000	2 000 000	2 058 583	1,16%
	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	50 000	5 000 000	5 124 581	2,88%
	AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		5 601 628	5 780 518	2,70%
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	765	111 593	125 992	0,07%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42 500	4 527 738	4 673 640	2,63%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	950	962 298	980 885	0,55%
	Total portefeuille titres		103 936 570	108 175 526	60,82%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 856 028 Dinars** du 01.01.2024 au 31.03.2024, contre **1 530 925 Dinars** du 01.01.2023 au 31.03.2023 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	31/12/2023
Revenus des obligations de sociétés	492 635	431 069	1 907 984
Revenus des Emprunts d'Etat	1 363 394	1 099 855	4 680 077
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0	0	249 943
TOTAL	1 856 028	1 530 925	6 838 003

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2024, à **66 113 454 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% de l'Actif Net
	Certificats de dépôt			50 000 000	49 936 661	28,08%
	CDP 70J-19/04/24	AMEN BANK	9,48%	2 500 000	2 490 565	1,40%
	CDP 40J-30/04/24	QNB	9,47%	1 500 000	1 490 915	0,84%
	CDP 10J-01/04/24	BNA	9,22%	11 000 000	11 000 000	6,18%
	CDP 10J-05/04/24	QNB	9,97%	5 000 000	4 995 574	2,81%
	CDP 10J-05/04/24	BIAT	8,97%	8 000 000	7 993 628	4,49%
	CDP 10J-16/04/24	QNB	9,47%	2 000 000	1 993 711	1,12%

	CDP 10J-07/04/24	BIAT	8,97%	2 000 000	1 997 612	1,12%
	CDP 10J-29/03/24	BT	8,97%	8 000 000	7 988 857	4,49%
	CDP 10J-08/04/24	AMEN BANK	8,97%	6 500 000	6 490 946	3,65%
	CDP 10J-08/04/24	QNB	9,47%	3 500 000	3 494 854	1,96%

AC2-A-2 Créances sur opérations de pensions livrées :

Désignation	Taux	Banque	Date de Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2024	% de l'Actif Net
Créances sur opérations de pensions livrées				16 000 058	16 176 793	9,09%
Prise en pension 2 894 BTA 4/24 90J- 03/04/24	9,60%	BTE	04/01/2024	3 000 786	3 071 205	1,73%
Prise en pension 3953 BTA 12/33 53J 05/04/24	9,60%	BNA	12/02/2024	3 999 566	4 051 827	2,28%
Prise en pension 2024 BTA 05/27 56J-25/04/24	9,53%	AMEN BANK	29/02/2024	1 999 520	2 016 459	1,13%
Prise en pension 4901 BTA 12/33 30J-04/04/24	9,50%	BNA	05/03/2024	4 999 608	5 035 230	2,83%
Prise en pension 2 139 BTA 12/28 17J-15/04/24	8,97%	BT	29/03/2024	2 000 576	2 000 072	1,13%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2024, à **3 878 508 Dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2024 au 31.03.2024 à **1 411 058 dinars**, contre **1 046 071 dinars** du 01.01.2023 au 31.03.2023 et se détaillent comme suit :

REVENUS	du 01.01.2024 au 31.03.2024	du 01.01.2023 au 31.03.2023	31/12/2023
Revenus des Certificats de dépôt	421 020	534 022	1 814 563
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	0	512 049	0
Revenus des prises en pension	990 038	0	3 771 020
TOTAL	1 411 058	1 046 071	5 585 582

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.01.2024 au 31.03.2024 à **428 518 Dinars** contre **183 778 Dinars** du 01.01.2023 au 31.03.2023 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	192 671	73 511	443 356
Rémunération du dépositaire	43 176	36 756	164 592
Rémunération des distributeurs	192 671	73 511	443 356
Total	428 518	183 778	1 051 304

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2024 au 31.03.2024 à **62 563 Dinars**, contre **54 627 Dinars** du 01.01.2023 au 31.03.2023 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	31.12.2023
Redevance CMF	43 173	36 755	164 587
Impôts et Taxes	7 775	6 224	29 166
Rémunération CAC	8 733	8 180	39 408
Jetons de présence	2 870	3 465	17 392
Contribution sociale de solidarité	0	0	52
Publicité et Publications	0	0	0
Charges Diverses	12	4	0
Total	62 563	54 627	250 604

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2024 à **302 207 Dinars**, contre **294 684 Dinars** au 31.03.2023 et s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	31.03.2024	31.03.2023	31.12.2023
PA1	Opérateurs créditeurs	217 847	229 748	124 686
PA2	Autres créditeurs divers	84 359	64 935	107 528
	TOTAL	302 207	294 684	232 213

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2024 à **217 847 Dinars** contre **229 748 Dinars** au 31.03.2023 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.03.2024	Montant au 31.03.2023	Montant au 31.12.2023
Gestionnaire	60 835	26 082	54 855
Dépositaire	28 404	62 522	15 280
Distributeurs	128 303	141 145	54 551
Total	217 847	229 748	124 686

PA2: Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31.03.2024 à **84 359 Dinars** contre **64 935 Dinars** au 31.03.2023 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31.03.2024	Montant au 31.03.2023	Montant au 31.12.2023
Etat, impôts et taxes	45 628	24 319	16 252
Redevance CMF	14 881	12 888	15 280
Provision pour charges à payer	7 897	15 245	0
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	0	0	61 131
Rémunération CAC	15 530	12 059	14 442
Jetons de présence	423	423	423
Dividendes à payer des exercices antérieurs	0	0	0
Total	84 359	64 935	107 528

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.03.2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2024 (en nominal)

- Montant : 155 307 200 Dinars
- Nombre de titres : 1 553 072
- Nombre d'actionnaires : 2 091

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 53 365 900 Dinars
- Nombre de titres émis : 533 659

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : -43 341 500 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 433 415

Capital au 31.03.2024 : 163 401 959 Dinars

- Montant en nominal : 165 331 600 Dinars
- Sommes non distribuables(*) : -1 929 641 Dinars
- Nombres de titres : 1 653 316
- Nombre d'actionnaires : 1 898

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **-1 929 641 Dinars** au 31.03.2024 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-1 902 064
1- Résultat non distribuable de la période	93 627
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	43 292
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres.	50 335
2- Régularisation des sommes non distribuables	-121 204
<input type="checkbox"/> Aux émissions	- 635 966
<input type="checkbox"/> Aux rachats	514 762
Total sommes non distribuables	-1 929 641

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des somme distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.03.2024 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	2 776 006
Régularisation du résultat distribuable de la période	44 989
Résultat distribuable de l'exercice clos	11 642 327
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	0
SOMMES DISTRIBUABLES	14 463 322

2. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action	31.03.2024	31.03.2023
Revenus des placements	1,976	1.773
Charges de gestion des placements	-0,259	-0.126
Revenus net des placements	1,717	1.646
Autres charges d'exploitation	-0,038	-0.038
Résultat d'exploitation	1,679	1.609
Régularisation du résultat d'exploitation	0,027	-0.041
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	1,706	1.650
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,027	0.041
Variation des +/- values potentielles/titres	0.026	0.053
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0.030	0.012
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1.736	1.674

5-2 Ratio de gestion des placements	31.03.2024	31.03.2023
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0.247%	0.123%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0.036%	0.037%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	1.625%	1.610%
Actif net moyen	173 641 187	148 967 508

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er août 2023.

La gestion administrative et comptable est déléguée à TUNISIE VALEURS et ceux à partir du 3 janvier 2022.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et la TUNISIE VALEURS (ayant remplacé BIAT CAPITAL à partir du 15 juillet 2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er août 2023.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.